



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D1

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Grenay : Installation d'un conseiller communautaire

M. Julien VOULIOT ayant démissionné par courrier réceptionné en date du 17 avril 2024 de son mandat de conseiller communautaire de Grenay, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller communautaire.

Selon les dispositions de l'article L273-10 du Code Electoral, « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal [...] suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu. » En conséquence, il est constaté que la liste des candidats de même sexe aux sièges de conseiller communautaire est épuisée.

L'article L273-10 du Code électoral précise également « Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire. »

Le conseiller municipal suivant M. Jean-Marc Alfred LECOEUICHE, décédé, il est suivi de M. Jean-Luc DELASSUS. Ce dernier a fait part de sa démission par courrier réceptionné le 27 mai 2024.

Par conséquent, M. Gaston CHOQUENET, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller municipal, est amené à prendre place au sein du conseil communautaire.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil,

**Déclare** installer dans sa fonction de conseiller communautaire, représentant la Commune de Grenay :

Commune	Nom – Prénom
GRENAY	M. Gaston CHOQUENET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D2

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Réseau Investir en Hauts-de-France / Renouvellement de la Charte pour la période 2024 - 2028

La Communauté d'agglomération Lens-Liévin est adhérente du Réseau Investir en Hauts-de-France de longue date.

Ce réseau a pour mission d'attirer des investissements exogènes, français ou étrangers, qui créent ou pérennisent de l'activité et de l'emploi sur le territoire régional.

L'animation et la coordination de celui-ci sont assurées par Nord France Invest (NFI), l'agence régionale de développement économique et d'attractivité, en lien avec la Région.

L'adhésion au Réseau Investir en Hauts-de-France est libre et gratuite.

Elle se concrétise par la signature d'une charte de fonctionnement que les membres s'engagent à respecter afin de garantir l'efficacité des actions communes.

La charte établit les règles de fonctionnement, de diffusion, et de suivi des projets, décrit l'organisation et l'animation du réseau, précise l'articulation avec la Région, les services de l'État et le lien avec Business France.

Arrivée à échéance le 31 décembre 2023, celle-ci doit être renouvelée pour la période 2024-2028.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à finaliser et signer la charte de fonctionnement du Réseau Investir en Hauts-de-France pour la période 2024-2028, et tout document subséquent, renouvelant l'adhésion de la CALL à ce réseau pour ladite période.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D3

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Délégation de maîtrise d'ouvrage et convention financière - Quadraparc II Requalification des rues Debeaumont à Bully-les-Mines et de Bully à Liévin**

Depuis plusieurs années, les rues Debeaumont et de Bully (telles que reprises au plan ci-joint), à cheval entre Bully-les-Mines et Liévin, sont des voies secondaires qui subissent un trafic routier très important au regard de leurs situations. Elles sont aujourd'hui au cœur de plusieurs zones d'activités majeures sur le territoire : Quadraparc I, Quadraparc II, ZI de l'Alouette.

Au-delà du trafic qui va s'accroître avec les implantations en cours, ces voies subissent les aléas des travaux réalisés ou à venir : ZI de l'Alouette ou Quadraparc II en cours de travaux (livraison Mai 2024).

Dans le cadre du PMZA (Plan de Mobilité des Zones d'Activités), il est ressorti la nécessité de renforcer les mobilités douces au sein des zones d'activités et de leurs abords afin de permettre aux salariés de se rendre en mode doux. Les rues Debeaumont et de Bully sont aujourd'hui dépourvues de pistes cyclables, de trottoirs et d'éclairages publics.

Ces rues s'avèrent structurantes en attendant le réaménagement de l'échangeur 7 de l'A21 à hauteur de Bully/Liévin dont le lancement de la maîtrise d'œuvre est envisagé en mai 2024. Au-delà du trafic qui va s'accroître avec les implantations en cours et à venir, ces voies ont subi les aléas des travaux portés par Territoire 62 (ZI de l'Alouette) ou la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (Quadraparc I & II). Leur état est aujourd'hui fortement dégradé. Pour ces motifs, la CALL portera la réalisation et la coordination de l'opération de travaux et participera à son financement.

Aussi, il est nécessaire d'encadrer juridiquement l'intervention communautaire, sur le domaine public des villes de Liévin et de Bully-les-Mines, afin de renforcer l'attractivité du territoire et de conforter les implantations des entreprises sur ce secteur, dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le coût complet de réalisation de l'opération est estimé prévisionnellement à environ 760 000 € HT.

Les villes de Bully-les-Mines et de Liévin participent chacune à hauteur de 10 000 € HT. Dans le cadre de la clôture de la concession d'aménagement de la Zone d'Activités de l'Alouette, l'aménageur Territoires Soixante-Deux participera à la réalisation des travaux à hauteur de 200 000 € HT. Le solde des travaux sera à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour un montant prévisionnel de 540 000 € HT.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera mise en place entre la CALL et les villes concernées. Une convention financière sera mise en place avec la SAEM Territoires Soixante-Deux. Ces documents permettront de définir les modalités précises de paiement pour chacune des parties.

Les villes resteront gestionnaires de l'ouvrage à l'issue des travaux.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le principe de la réalisation des travaux sur les rues Debeaumont à Bully-Les-Mines et de Bully à Liévin, telle que décrite dans la délibération.

**Autorise** le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les villes de Bully-les-Mines et de Liévin ainsi que tous documents s'y rapportant.

**Autorise** le Président à signer la convention financière avec la SAEM Territoires Soixante-Deux ainsi que tous documents s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D4

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### Avion - Parc de la Glissoire - Aire de stationnement Désaffectation et déclassement

La ville d'Avion poursuit son projet de centre aquatique au Parc de la Glissoire. L'opération implique la relocalisation du Ch'ti Parc et la nécessité pour la commune de se porter acquéreur de diverses parcelles communautaires riveraines. Ces dernières, localisées allée des Cygnes, constituent une partie de l'assiette d'un parking en schiste et de ses accotements arborés. A ce titre, elles appartiennent au domaine public communautaire. Il n'existe pas d'obstacles techniques au principe de cette cession.

Préalablement à toute démarche dans ce sens, il y aurait lieu d'intégrer les parcelles considérées (1 737 m<sup>2</sup>) au domaine privé de l'établissement intercommunal au travers d'un acte juridique de déclassement après constatation de désaffectation.

Vu l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose qu'un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'acte administratif constatant son déclassement.

Vu les clichés photographiques en date du 5 juin 2024 au vu desquels il est observé que les parcelles référencées section BO n<sup>os</sup> 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 60 au cadastre d'Avion se trouvent être clôturées par des barrières de chantier tant en bordure de voirie qu'en limite de propriété avec la parcelle BO n 61 et qu'elles sont dès lors inaccessibles au public,

Considérant que les parcelles référencées section BO n<sup>os</sup> 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 60 au cadastre d'Avion ne sont plus affectées à l'usage direct du public,

Considérant que cette désaffectation ne porte pas atteinte à l'intégrité du domaine public communautaire du Parc de la Glissoire,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Dit :**

- que les parcelles intercommunales référencées section BO n<sup>os</sup> 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 60 au cadastre d'Avion sont déclassées,
- que lesdites parcelles sont intégrées au patrimoine privé de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D5

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **ERBM - Avenants aux conventions de cofinancement des études et des travaux du volet urbain des cités minières retenues pour le premier triennal au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) - Cité 10 de Béthune à Sains-en-Gohelle, Cité 4 de Lens et Cité Bellevue Ancienne de Harnes**

Par délibération du 27 juin 2017, la CALL a défini une liste de 10 cités minières prioritaires au titre du programme ERBM sur le territoire.

Pour témoigner de son engagement sur la requalification du volet urbain dans le programme ERBM, le Conseil Communautaire a approuvé les 24 mars 2022 et 11 mai 2023 un accompagnement financier à hauteur de 15% maximum du coût total hors taxes de l'opération, ce taux pouvant être ramené à 10% dans le cas d'un financement ERBM à hauteur de 70% afin de respecter la part minimum de 20% devant rester à la charge du maître d'ouvrage.

Les montants servant de base au calcul du cofinancement de la CALL correspondent aux montants des opérations repris dans les dossiers présentés au financement ERBM État-Région, lesquels ont fait l'objet d'accords de cofinancement de la part de ces institutions et d'arrêtés en conséquence.

Concernant les Cités 10 de Béthune de Sains-en-Gohelle, Cité 4 de Lens, et Cité Bellevue Ancienne de Harnes, celles-ci s'inscrivent également dans le cadre des conventions spécifiques d'accompagnement du service commun de la CALL pour la requalification des espaces publics, de la voirie et des réseaux divers, validées par le Conseil Communautaire le 22 novembre 2022. Ces conventions définissent un principe de répartition des financements entre la CALL et les communes concernées qu'il convient d'appliquer au montant inscrit à l'arrêté Etat-Région, celui-ci ne distinguant pas les financements destinés aux compétences respectives des communes de la CALL dans le cadre des opérations soumises aux conventions de mandat.

Les projets de ces 3 cités se sont vu accorder des compléments de subventions issus du fonds conjoint ERBM État-Région en 2023, justifiés par la nécessité d'effectuer des études supplémentaires et d'amortir la hausse des coûts de certaines opérations de travaux.

Il s'avère donc nécessaire de prendre un avenant permettant :

- de préciser le principe de répartition des financements sur les montants figurant à la convention de cofinancement tels qu'inscrits dans les articles 7.4 et 7.5, dans le cadre des conventions de mandat, entre la CALL et les communes concernées :

<b>Projets sous mandat de requalification de l'espace public</b>	<b>Clé de répartition Ville</b>	<b>Clé de répartition CALL</b>
Cité 4 à Lens	64%	36%
Cité 10 de Béthune à Sains en Gohelle	68,14%	31,86%
Cité Bellevue Ancienne à Harnes	40%	60%

- d'abonder l'accompagnement financier de la CALL de ces trois projets en intégrant les coûts des études complémentaires prévues pour les projets ERBM des Cités 10 de Béthune de Sains-en-Gohelle, Cité 4 de Lens et Cité Bellevue Ancienne de Harnes, ainsi que la hausse des coûts de travaux pour l'opération du Chemin des Filatiers à Sains-en-Gohelle, ces opérations ayant fait l'objet de compléments de subvention ERBM tels que décrit précédemment.

Sur cette base, le cofinancement maximum prévisionnel de la CALL se porte à :

- Lens (Cité 4) : 34 769,09 €,
- Harnes (Cité Bellevue Ancienne) : 18 668,19 €,
- Sains-en-Gohelle (Cité 10 de Béthune) : 151 571,62 €.

Les nouveaux montants du cofinancement sont détaillés dans les avenants annexés à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de cofinancement des études et des travaux du volet urbain des cités minières retenues pour le premier triennal au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) - Sains en Gohelle – Cité 10 de Béthune.

**Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de cofinancement des études et des travaux du volet urbain des cités minières retenues pour le premier triennal au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) - Harnes – Cité Bellevue Ancienne.

**Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de cofinancement des études et des travaux du volet urbain des cités minières retenues pour le premier triennal au titre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) - Lens – Cité 4.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D6

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*

**Politique de l'Habitat - Délégation de compétence des "Aides à la pierre"  
Convention de délégation 2024 - 2029 avec l'État et Convention 2024-2029  
pour la gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**

Depuis la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, l'État peut, à leur demande, déléguer ses compétences en matière d'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale, ainsi qu'aux départements.

La Délégation des Aides à la Pierre (DAP) donne aux EPCI et aux départements les outils pour développer l'offre de logements (publics ou privés). Elle engage juridiquement l'État déléguant et la collectivité délégataire pour six années renouvelables dans le cadre d'une convention, dite « convention de délégation de compétence », conclue sur la base d'une politique de l'habitat définie par le délégataire. Pour un EPCI, il s'agit du programme local de l'habitat (PLH) exécutoire.

La délégation de compétence est globale et porte sur tout le champ de l'habitat (parc locatif social et parc privé). Les aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ne sont pas incluses dans la délégation de compétence. Elle est définie par voie contractuelle dans le cadre de deux documents :

- Une convention de délégation avec l'État qui vise à déterminer les objectifs quantitatifs et territorialisés sur la base desquels les enveloppes financières de l'État seront déléguées à l'EPCI ;
- Une convention de gestion avec l'Agence Nationale de l'habitat, générée par la précédente, qui consiste pour l'ANAH à confier la gestion des aides de l'habitat privé à l'EPCI.

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) exerce cette compétence. La délégation de compétence des aides à la pierre initiée en 2016 pour une durée de 6 ans a été prorogée de deux fois une année par accord de Monsieur le Préfet les 12 juillet 2021 et 12 octobre 2022.

Les conventions prorogées étant arrivées à échéance le 31 décembre 2023, il convient d'en établir de nouvelles couvrant la période 2024 à 2029.

Pour la CALL, le PLH a été approuvé en conseil communautaire le 22 juin 2023, et est exécutoire depuis le 6 octobre 2023.

Par délibération du 28 septembre 2023, les élus de la CALL ont approuvé le bilan final de la DAP 2016 – 2023, et ont autorisé le Président à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet, l'établissement d'une nouvelle délégation pour les six prochaines années (2024 – 2029), ainsi qu'à engager les négociations avec les services de l'État et les autres partenaires en vue de cette contractualisation.

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023, Monsieur le Préfet a émis un avis favorable à la reconduction de la délégation par la CALL sur son territoire.

Les nouvelles conventions doivent s'inscrire dans le cadre des objectifs du PLH 3 exécutoire depuis le 6 octobre 2023, suite à son adoption définitive lors du Conseil Communautaire du 22 juin 2023. Elles doivent traduire la volonté exprimée dans le Projet de Territoire et le PLH3 de faire de la CALL le chef de file de la politique du logement et de l'Habitat, tout en prenant en compte les volontés de développement des communes et des autres partenaires, et les orientations de l'État rappelées lors des Comités Régionaux de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Il est proposé de procéder aux différentes contractualisations permettant de rendre effective cette délégation de compétence à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Un avenant aux conventions précitées pourra, le cas échéant, ajuster les objectifs quantitatifs, et préciser les enveloppes financières pour 2024 et les années suivantes.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'engagement d'une nouvelle contractualisation sur six ans dans la continuation de la délégation de compétence des « Aides à la pierre », et de valider le cadre global des interventions financières du délégataire à la réhabilitation des logements du parc privé, déjà mises en place sur son territoire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer :

- la convention de délégation des Aides à la Pierre pour la période 2024–2029 avec l'État,
- la convention de gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence Nationale de l'Habitat,
- les avenants et / ou toutes pièces ou documents utiles à la mise en œuvre de la délégation de compétence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D7

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Déploiement de l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) et de l'Autorisation Préalable de Diviser (APD) à partir du 01.01.2025**

#### **Contexte**

Le Conseil communautaire du 19 juin 2019 a approuvé la mise en œuvre du régime d'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) à titre expérimental à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 2 ans.

Les objectifs sont multiples :

- Lutter contre l'habitat indigne
- Lutter contre les marchands de sommeil
- Promouvoir la qualité du marché locatif privé,
- Accompagner les bailleurs dans la remise aux normes de leur logement.

L'expérimentation a ainsi été mise en place sur les périmètres de 13 communes de la CALL ayant souhaité intégrer le dispositif (Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Sains-en-Gohelle, Sallaumines). La mise en œuvre du dispositif a débuté le 1er janvier 2020 sur les sites définis (et le 1er juillet pour Liévin).

Le 16 juin 2021, le Conseil communautaire a approuvé l'extension du dispositif avec la mise en place du dispositif sur 4 nouvelles communes (Mazingarbe, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin et Vendin-le-Vieil) et la mise en place sur la totalité des communes de l'Autorisation Préalables à la Division (APD), un autre dispositif prévu par la loi ALUR et permettant de lutter contre la division abusive d'immeubles.

Le 22 septembre 2021, l'entrée dans le dispositif de la commune de Harnes a été approuvée par le Conseil communautaire pour une inclusion en APML et en APD à partir du 1er avril 2022.

Le 12 mai 2022, le Conseil communautaire a voté l'entrée dans le dispositif en APML et en APD des communes de Grenay et de Vimy à partir du 1er janvier 2023.

Il est donc proposé, au regard du déploiement, d'acter la fin de la phase d'expérimentation pour basculer vers un dispositif stabilisé et pérenne.

Au 31 décembre 2023, ce sont plus de 4260 dossiers qui ont été traités et instruits. Ces dispositifs permettent à la CALL de lutter plus efficacement contre les situations de mal logement et hébergement telles que définies par les articles L.634-1 à L.635-11 du code de la construction et de l'habitation, issus des articles 92 et 93 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès Au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR).

Ces dispositions ont permis à la CALL, en lien avec les communes volontaires, de délimiter des zones soumises à autorisation préalable de mise en location (APML) et de division (APD), sur les territoires présentant une proportion importante d'habitat dégradé.

Fin 2023, la commune de Lens a délibéré pour l'intégration de son périmètre total au dispositif en APML et en APD.

### **Déploiement du dispositif permis de Louer – Proposition de nouvelle géographie**

En déclinaison, la CALL interrogé toutes les communes de son territoire concernant leur volonté de voir modifiés les périmètres et / ou d'intégrer le dispositif.

Il ressort de la consultation que les communes ayant intégré le dispositif ont décidé de poursuivre la mise en place du Permis de Louer, en ajustant leurs périmètre dans la grande majorité, et pour certaines sur la totalité de leur territoire communal :

- Communes souhaitant rester sur la configuration existante : Grenay, Liévin, Sains-en-Gohelle et Sallaumines.
- Communes souhaitant revoir le périmètre : Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Estevelles, Harnes, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin et Vendin-le-Vieil.
- Communes souhaitant intégrer la totalité du territoire communal : Annay-sous-Lens, Lens, Loison-sous-Lens, Eleu-dit-Leauwette, Méricourt et Vimy.
- Communes nouvelles souhaitant intégrer le dispositif e(APML et APD) : Angres et Hulluch.
- La commune de Vimy souhaite intégrer l'APD.

Pour résumer, ce nouveau déploiement des dispositifs porterait à :

- 22 communes en APML soit Angres, Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines Vendin-le-Vieil et Vimy.
- 21 communes en APD soit Angres, Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Harnes, Hulluch, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines Vendin-le-Vieil et Vimy.

Les cartographies des périmètres de l'APML et de l'APD sont annexés à la présente délibération.

### **Mise en application**

Les décrets d'application précisent que l'entrée en vigueur de ces dispositifs doit se faire au terme d'un délai minimum de 6 mois suivant la publication de la délibération communautaire (soit au 01.01.2025).

Ce délai doit permettre de communiquer auprès des propriétaires bailleurs et de préparer les processus d'instruction des demandes.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2025 tout propriétaire bailleur ayant un logement destiné à la location situé dans les secteurs prédéfinis sur les territoires des communes précitées devra déposer une demande d'autorisation préalable de mise en location de son logement et/ou une demande d'autorisation préalable à la division. Il le fera auprès de la commune où se situe son immeuble, soit directement, soit par voie électronique ou postale. Les dossiers seront envoyés à l'EPCI qui assurera le relais avec l'opérateur en charge de la visite du logement, s'il y a lieu, et la procédure de décision.

Tous les logements définis dans le périmètre seront pris en compte sans limite d'antériorité concernant la date de construction dudit logement, excepté pour la ville de Lens qui définit une date post-quem à l'année 2006.

***L'extension sur ces périmètres entrera en vigueur le 1er janvier 2025 pour une durée indéfinie***

### **Mise en place d'un groupement de commandes**

Concernant l'intégration des nouveaux périmètres, de nombreuses visites complémentaires seront générées. Or, le marché actuel n'est pas dimensionné pour suivre cette évolution.

Aussi, il est proposé un arrêt du marché en cours, au 30 novembre 2024, et la mise en place d'un nouveau groupement de commande.

La consultation sera lancée sous la forme d'un groupement de commandes, en application des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assurera la coordination du groupement de commandes, et procédera, dans le respect de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant sur la partie législative du code de la commande publique et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant sur la partie réglementaire du C.C.P., à l'organisation des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification de l'accord-cadre.

A titre indicatif ce marché portera sur un estimatif de 3000 visites par an (approche quantitative qu'il conviendra de conforter).

### **Rappel : facturation de la contre visite aux propriétaires**

Lors du processus d'instruction des demandes, il est procédé à une visite technique obligatoire du logement par l'opérateur. Cette visite vise à s'assurer de la décence du logement mis en location et donne lieu à l'établissement d'un rapport technique complet. Chaque visite est facturée par le prestataire, celle-ci étant cofinancée à 50% par la CALL et 50% par la commune de rattachement du logement.

Une contre visite s'impose parfois afin de vérifier la mise en œuvre des prescriptions nécessaires à l'obtention de l'autorisation de mise en location. Depuis la délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020, cette contre-visite est facturée intégralement aux propriétaires bailleurs.

### **Remarque et conditions**

Si la CALL entend maintenir son niveau d'engagement actuel dans le cadre de sa compétence « action en faveur du logement des personnes défavorisées », la généralisation du dispositif génère des charges supplémentaires que les communes volontaristes devront collectivement absorber. Au-delà des prestations externalisées qui devront être recalibrées, il est à souligner que l'augmentation du nombre de dossiers lié à la nouvelle géographie devra s'accompagner d'une évolution des moyens humains au niveau du service habitat avec le recrutement de deux ETP supplémentaires pour assurer l'instruction inhérente aux dossiers.

L'élargissement du périmètre est donc soumis à la définition des modalités de prise en charge du dispositif et du partage des charges entre la CALL et les communes concernées. Ainsi, un travail sera mené avec la direction générale des services afin de définir, d'ici fin 2024, en lien avec les communes, les modalités de financement, et les conditions de mise en place d'un service commun dédié au dispositif. Ces conditions et modalités de mise en œuvre seront soumises à validation du conseil communautaire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Acte** la fin de la phase d'expérimentation pour passer à une mise en œuvre pérenne du dispositif,

**Approuve** la modification des périmètres d'autorisation préalable de mise en location et d'autorisation préalable de diviser, à compter du 1er janvier 2025, dans les secteurs ciblés ci-annexés sous forme de cartographie des communes de : Avion, Annay-sous-Lens, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Harnes, Lens, Loos-en-Gohelle, Loison-sous-Lens, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Vendin-le-Vieil et Vimy.

**Approuve** la mise en œuvre du régime d'autorisation préalable de mise en location et d'autorisation préalable à la division, à compter du 1er janvier 2025, dans les secteurs ciblés ci-annexés sous forme de cartographie des communes de Angres et Hulluch.

**Précise** que les modalités de mise en œuvre du dispositif élargi seront soumises à délibération du conseil communautaire, qui se prononcera parallèlement concernant les conventions, procédures de marché, et tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants nécessaires à la mise en œuvre pour permettre le déploiement du dispositif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D8

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs relative au déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) et du Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE)**

Depuis 2021, la CALL a mis en place une Maison de l'Habitat Durable (MHD). Il s'agit d'un guichet unique gratuit pour aider et accompagner les ménages, les propriétaires dans l'amélioration de leur logement. Elle permet à tous les usagers, quels que soient leurs projets, d'être orientés vers le bon interlocuteur et les bons outils, qu'ils soient ou non éligibles aux aides Anah. La mission de la MHD consiste donc à informer les habitants sur les aides disponibles à la rénovation de leurs logements, et à les orienter et les accompagner dans leurs démarches.

La CALL à travers son guichet unique l'habitat met en œuvre différentes actions :

- Des missions d'accueil, d'information et de conseil des ménages (information de premier niveau, ponctuellement la tenue de stands d'information lors d'évènements...),
- La mobilisation des professionnels du bâtiment à travers son partenariat avec le Cd2e,
- Un partenariat avec l'Association des Responsables de Copropriété (ARC) Hauts des France pour animer plusieurs ateliers sur la rénovation énergétique en copropriété permettant ainsi de faire émerger des projets de rénovation...

Les conseils en matière de rénovation énergétique sont dispensés par l'ADIL 59-62 par le biais d'une convention partenariale avec le territoire. Ce service permet aux ménages d'obtenir un premier niveau de réponse en matière technique, financière et fiscale, et, le cas échéant, d'être orientés vers la structure qui répondra à leur demande, en fonction de leur localisation géographique, de leur statut (propriétaires, locataires...), et de leur niveau de ressources.

Le programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE) porté par la Région Hauts-de-France, a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant les territoires et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « France Rénov ». Il permet d'accompagner efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé vers la rénovation énergétique. Il propose aux ménages un parcours d'information et de conseils neutres et gratuits et un accompagnement pour la rénovation énergétique.

La Région Hauts-de-France est responsable du pilotage et de la mise en œuvre locale du programme SARE du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Cette action fait l'objet d'un partenariat entre la CALL et la Région Hauts-de-France, matérialisé par une convention, pour une durée allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2023, dite « Convention pluriannuelle d'Objectifs relative au déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) et du Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE).

Courant 2023, les Ministres de la Transition énergétique, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Ville et du Logement ont confirmé l'attachement du Gouvernement à assurer la pérennité de France Rénov' et sécuriser les moyens mis à disposition des porteurs associés pour assurer un service public de qualité d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages pour favoriser des rénovations ambitieuses. A ce titre, le programme SARE a été prolongé d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Aussi, il convient de mettre en place un avenant à la convention Pluriannuelle d'Objectifs relative au déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) et du Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE).

Cet avenant permettra de prolonger d'une année le dispositif, soit jusqu'au 31 décembre 2024 et d'obtenir un cofinancement pour les actions de ce programme.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à :

- Signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs relative au déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Énergétique (PREE) et du Programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) avec la Région Hauts-de-France,
- Prendre les engagements juridiques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Imputer les recettes aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D9

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### **Approbation du budget primitif 2024 de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial « Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme » Solde de subvention 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du tourisme et ses articles R133-1 à R133-18 applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2013 décidant de la création de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sous forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC),

Vu la délibération du 22 juin 2023 par laquelle la CALL a validé le principe de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, permettant d'engager en 2024, la constitution d'un office de tourisme inter-agglomérations,

Vu la délibération du 14 décembre 2023 décidant l'extension du périmètre de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et modifiant ses statuts afin de créer un Office de Tourisme Intercommunautaire,

Conformément à l'article R133-15 du Code du tourisme, il y a lieu de soumettre le budget de l'EPIC Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme à l'approbation du Conseil Communautaire,

Le budget primitif 2024, ci-annexé, a été adopté par le Comité de Direction de Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme (ancien Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin), le 27 novembre 2023.

Pour l'année 2024, le Comité de Direction sollicite une subvention d'un montant de 1 202 656 € permettant à l'Office de Tourisme de remplir ses missions.

Étant entendu d'une part que cette enveloppe a été approuvée par le Conseil Communautaire réuni le 28 mars 2024 à l'occasion de l'examen du budget primitif 2024 et que d'autre part, par délibération du 14 décembre 2023, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé d'attribuer une avance de subvention de 500 000 € au profit de l'EPIC, il est proposé d'approuver le budget primitif de l'année 2024 de l'EPIC Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme et d'attribuer un solde de subvention de 702 656 €.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Philippe DUQUESNOY  
(Président de la structure)

**Approuve** le budget primitif 2024 de l'EPIC Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme (ancien Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin).

**Attribue** le versement du solde de subvention d'un montant de 702 656 € sur un BP de 1 572 510,60 € (soit 76,47% du taux de subvention) à l'EPIC – Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme, 16 place Jean Jaurès à Lens, au titre de l'année 2024.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 702 656 € sont prévus au budget 2024 sur les imputations suivantes : Budget Principal/Fonctionnement/Lignes de crédit 12225, 12226, 12227.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D10

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*

**Contrat de destination touristique "Lens-Liévin - Hénin-Carvin"  
Approbation du contrat pour la période 2024-2027**

La Loi NOTRe a défini le tourisme comme une compétence partagée entre la Région, les départements et les intercommunalités.

Dans ce cadre, la Région Hauts-de-France a engagé depuis 2017 un contrat de destination touristique afin de mettre en convergence les territoires vers un objectif commun : le tourisme comme levier de développement économique et vecteur d'attractivité.

Pour la période 2024-2027, à l'échelle de la destination Lens-Liévin Hénin-Carvin, le nouveau contrat définit le cadre partenarial permettant d'assurer le pilotage, l'animation et la mise en œuvre d'une démarche stratégique de développement touristique partagé.

Le contrat annexé concerne les agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin ayant décidé en décembre 2023 de mener une stratégie de développement touristique concertée au travers notamment d'un Office de Tourisme commun.

Le travail engagé, à l'échelle de la CALL, est étendu depuis février 2024 à la CAHC et permettra ainsi de dessiner une destination historiquement et géographiquement cohérente disposant d'une localisation et d'une accessibilité avantageuse entre les polarités touristiques de Lille et d'Arras.

Par ce contrat, la Région et Hauts-de-France Tourisme souhaitent accompagner les territoires dans leur transformation en cherchant à en faire des destinations reconnues et recommandées par les clientèles de proximité, de voisinage et internationales. L'objectif est ici d'engager des actions renforçant leur compétitivité par une offre segmentée attractive répondant aux attentes des visiteurs, créant un avantage comparatif significatif et générant de la valeur ajoutée pour le territoire.

La Région et Hauts-de-France Tourisme accompagneront également la destination dans la mise en œuvre des actions concrètes exprimées au présent contrat qui répondront aux priorités conjointement définies en termes de transformation de l'offre et de mise en marché.

Le développement de la destination s'articule autour de trois axes au sein desquels des priorités d'actions ont été identifiées au regard des attentes et des facteurs-clés de succès de chacune des clientèles cibles.

**AXE 1 - MISE EN TOURISME DE L'OFFRE CULTURELLE, PATRIMONIALE, SPORTIVE ET GOURMANDE**

- Faire émerger de nouvelles expériences de visite pour développer la durée de séjour (sites miniers, tourisme de découverte économique, sports de nature, produits locaux, traditions culinaires),
- Diversifier et qualifier l'offre Hébergement-Café-Restaurants (vie nocturne, restaurant et hébergement moyen/haut de gamme),
- Augmenter la qualification des personnels dans le secteur HCR,
- Accompagner la transition écologique des offres.

## **AXE 2 - QUALIFIER ET FLUIDIFIER LE PARCOURS CLIENT**

- Améliorer la mobilité touristique (dernier kilomètre, liaison entre les polarités touristiques) et développer la mobilité douce,
- Signalétique et valorisation des entrées de destination,
- Améliorer l'accueil de la clientèle camping-caristes,
- Développer des services pour les clients (accueil vélo ...),
- Développer des pass et des routes touristiques grâce à des outils d'exploration.

## **AXE 3 - DÉVELOPPEMENT DE LA NOTORIÉTÉ DE LA DESTINATION ET MISE EN MARCHÉ DE L'OFFRE**

- Déployer des campagnes de notoriété,
- Mettre en œuvre une stratégie marketing permettant la transformation,
- Développer une politique événementielle ambitieuse portant les valeurs et les thématiques phares du territoire (Festival de la Sainte Barbe, Festival des Images de Guerre, Guinguettes des Berges de la Souchez etc.).

Le territoire pourra soumettre au fil de l'eau de nouveaux projets d'actions s'intégrant au présent contrat.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** les orientations du Contrat de Destination Touristique « Lens-Liévin – Hénin-Carvin ».

**Autorise** le Président à signer le contrat annexé, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D11

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Approbation et publication des Cartographies Stratégiques du Bruit établies sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin**

La Directive Européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement transposée dans le Code de l'Environnement Français impose à toutes les grandes agglomérations urbaines, la réalisation de Cartographies Stratégiques du Bruit (CSB) sur leur territoire. L'objectif de ces cartes est d'établir un référentiel qui puisse servir de support aux décisions d'amélioration ou de préservation de l'environnement sonore (Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)).

La CALL regroupe toutes les caractéristiques d'une grande agglomération au sein de laquelle la qualité de vie est fortement influencée par l'environnement sonore. Ce territoire se caractérise par une forte complexité en termes d'urbanisme, d'activités économiques et d'infrastructures de transports. Certaines communes sont fortement urbanisées tandis que d'autres ont conservé un caractère rural.

Dans ce contexte, les objectifs sont triples : prévenir les effets du bruit, réduire, si nécessaire, les niveaux de bruits et protéger les zones calmes.

Les CSB, ainsi que le PPBE qui en découlera, portent sur l'ensemble des sources de nuisances sonores liées aux infrastructures de transports routiers et ferroviaires ainsi qu'aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation et potentiellement bruyantes.

Cette cartographie vise en outre à permettre une évaluation de l'exposition au bruit des populations et des bâtiments sensibles (établissements de santé et d'enseignement), à porter ces éléments à la connaissance du public, enfin à éclairer la définition des priorités d'actions préventives et curatives devant faire l'objet du plan de prévention.

Ces CSB ont été établies et ont fait l'objet d'une présentation aux 36 communes lors du Comité de Pilotage du 30 mai 2024. Elles ont recueilli un avis favorable de ses membres.

La société SIM ENGINEERING, bureau d'études spécialisé dans le management de l'environnement sonore, accompagne la CALL dans la mise à jour de ces cartographies et l'élaboration du PPBE.

Ces cartes de bruit étant finalisées, la présente délibération a pour objet de les approuver et d'autoriser leur publication. Ces cartes sont les suivantes :

- les cartes de type A, relatives aux zones exposées au bruit par source sonore (routier, ferroviaire, aérien et installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation),
- les cartes de type B, relatives aux secteurs affectés par le bruit des infrastructures de transports terrestres,
- les cartes de type C, qui indiquent, par source sonore, les zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées,
- l'estimation du nombre de personnes, ainsi que le nombre d'établissements d'enseignement ou de santé exposés, par classe de bruit.

Ces éléments d'information s'accompagnent d'un « résumé non technique », qui présente les principaux résultats de l'évaluation cartographique des sources sonores dans l'environnement, ainsi que l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour leur élaboration.

Ces documents pour le territoire de la CALL sont joints en annexe. Dès leur approbation, ils pourront être publiés par voie électronique, conformément au principe de liberté d'accès à l'information en matière d'environnement (décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme).

Les cartes de bruit constituant le diagnostic du territoire doivent permettre la définition de la politique de lutte contre le bruit. Elles constituent un outil d'aide à la décision pour les élus et d'information des citoyens. Leur révision, tous les 5 ans, permet d'apprécier l'évolution d'un territoire au regard des différentes catégories de sources sonores.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** les Cartographies Stratégiques du Bruit de 4ème échéance établies sur le territoire de la CALL.

**Autorise** le Président à publier ces Cartographies Stratégiques du Bruit par voie électronique et tenues à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, conformément au principe de liberté d'accès à l'information en matière d'environnement (décret n°2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement et modifiant le code de l'urbanisme).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D12

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

\*\*\*\*

**Approbation du projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) resserré autour du périmètre de la métropole lilloise et du bassin minier**

Afin de préserver la santé humaine et les écosystèmes, la réglementation européenne (directives 2008/50/CE et 2004/107/CE) fixe les normes à respecter en matière de qualité de l'air pour différents polluants atmosphériques. Elle prévoit que dans les zones et agglomérations où les niveaux de polluants dépassent toute valeur limite ou valeur cible, les États membres doivent élaborer des plans permettant d'atteindre ces valeurs correspondantes. Ceci se traduit en droit français par la mise en œuvre de plans de protection de l'atmosphère (PPA). Les PPA sont établis sous l'autorité des préfets de département, en concertation avec les acteurs locaux et s'articulent avec les autres démarches réglementaires ou initiatives en faveur de la qualité de l'air. Ils font l'objet d'une évaluation après 5 années de mise en œuvre et peuvent, le cas échéant, être révisés.

Les préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont approuvé le 27 mars 2014 un PPA couvrant les 2 départements. L'actuelle révision de ce plan propose la poursuite des efforts engagés pour l'amélioration de la qualité de l'air, en considérant cette fois un périmètre unique resserré autour des unités urbaines de Lille, Béthune, Lens-Douai et Valenciennes. Dans le cadre de la concertation de ce nouveau plan, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est invitée à émettre son avis quant au contenu des actions proposées dans ce nouveau PPA.

Le PPA proposé contient seize actions concernant les thématiques suivantes :

- Industrie (IND),
- Mobilité (MOD 1 à 5),
- Agriculture (AGR 1 à 3),
- Bâtiment (BAT 1 à 3),
- Planification (PLA 1 et 2),
- Transversal (TRA 1 et 2).

Ces 16 actions sont présentées et détaillées en annexe.

Les actions du PPA renforcent des dispositifs déjà existants et approfondissent certains sujets. Elles concernent :

- des actions pilotées par la DREAL, d'accompagnement, de sensibilisation et/ou formation, de partage de retours d'expérience (sur les sujets de l'industrie, de l'agriculture, de la ZFE, des chantiers de bâtiment et travaux public),
- la poursuite et l'extension de mesures en place (extension des obligations de plan de mobilité, adaptation des mesures d'urgence en cas d'épisode de pollution, interdiction de brûlage des déchets verts),
- des études pour évaluer la pertinence ou non de certaines pistes d'actions (tronçons routiers à vitesse réduite),
- l'harmonisation et la meilleure coordination des pratiques (harmonisation des schémas cyclables),

- des études plus conséquentes, notamment sur les émissions liées au chauffage au bois, qui seront intégrées dans le PCAET et qui pourront être accompagnées par l'ADEME via le fonds air bois,
- le renforcement de la prise en compte de la qualité de l'air dans les PCAET, notamment en travaillant sur les zones sensibles.

L'avis de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicité. Après avoir réalisé une analyse des documents, il est proposé aux élus d'émettre un avis favorable au PPA. Quelques remarques sont toutefois portées à la connaissance des services de l'État concernant les actions suivantes :

- MOB1 – animation d'un réseau ZFE

La CALL a sollicité Monsieur le Préfet pour indiquer que la ZFE-m n'est pas envisageable sur le territoire. De fait, dans la mesure où nous n'aurons pas de retour d'expérience à formuler, notre participation au réseau est envisageable mais non pertinente. Toutefois, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin encourage et favorise les mobilités douces, notamment via l'EuroVelo n°5 et son schéma directeur des chemins cyclables. Ces retours d'expérience peuvent être une source de partage.

- AGR2 – Promotion des bonnes pratiques en matière d'épandage

Dans le cadre de l'accompagnement aux bonnes pratiques, les agriculteurs pourraient être sensibilisés aux pratiques permettant de limiter l'épandage. Les solutions mécaniques existantes pourraient être à promouvoir. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin travaille avec les agriculteurs pour limiter leur empreinte environnementale, tant sur la qualité des sols et des productions alimentaires que sur la préservation de la ressource en eau. Les retours de bonnes pratiques peuvent être communiqués pour compléter et appuyer la campagne de sensibilisation auprès des agriculteurs.

- BAT1 – Recensement des modes de chauffage fortement émetteurs

Au titre de sa politique habitat, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin soutient plusieurs actions en faveur de l'amélioration de la performance thermique du parc résidentiel de manière à réduire les émissions liées au chauffage, quelle qu'en soit la source d'énergie. Les propriétaires modestes sont accompagnés et aidés financièrement dans la rénovation de leur logement, par le dispositif ANAH et les subventions de l'aide à la pierre. Les conseillers France Rénov apportent des conseils techniques et présentent les financements mobilisables à tout propriétaire sans conditions de revenus. Le recensement des modes de chauffage émetteurs, ainsi que les pistes d'actions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, pourront être étudiés dans le cadre du volet air du PCAET et relayés par les conseillers France Rénov. En cas de mise en place d'un fonds air bois (dispositif d'accompagnement de l'ADEME pour le remplacement des appareils fortement émetteurs) les conseillers France Rénov pourront faire le relais de l'information auprès des particuliers éligibles au financement.

- PLA1 – Amélioration de la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement

La CALL est favorable à la prise en compte de la qualité de l'air dans ses documents d'urbanisme et ses projets d'aménagement. La CALL accompagne ses communes dans l'élaboration de leur PLU et dans ce cadre, peut les sensibiliser aux sujets de la qualité de l'air pour inciter à l'intégration de mesures précises.

- TRA2 – Renforcement de l'interdiction de brûlage des déchets verts

Un règlement sanitaire départemental étant déjà existant, un rappel pourra être fait auprès des maires.

Sur la base de ces remarques techniques, et en connaissance de l'ensemble des actions proposées dans le PPA, détaillées en annexe, il est proposé aux élus d'émettre un avis favorable quant au contenu et à la mise en œuvre des mesures du PPA.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le projet de Plan de Protection de l'Atmosphère sur le périmètre de la métropole lilloise et du bassin minier.

**Autorise** le Président à mettre en œuvre le Plan de Protection de l'Atmosphère sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D13

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Appel à Manifestation d'Intérêt Alimentation Durable 2024 Lancement de l'appel à projet**

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Le premier plan d'action du SATD (2019-2023) a jeté les bases d'une politique ambitieuse de sensibilisation, et de re-territorialisation d'une agriculture et d'une alimentation durable.

Dans le cadre du second plan d'action voté le 11 mai 2023, la CALL souhaite poursuivre la dynamique du SATD, afin de :

- Rendre accessible économiquement et culturellement une alimentation durable, saine et de qualité à tous (précarité alimentaire, santé, cohésion sociale),
- Développer une production locale en circuit court, rémunératrice, créatrice d'emploi local, et respectueuse de l'Homme et de son environnement,
- Adapter les habitudes aux conséquences du changement climatique (biodiversité, protection des ressources, gestion des déchets...) en lien avec le Plan Climat.

Le 2ème plan d'action du SATD prévoit annuellement un Appel à Manifestation d'Intérêt « Alimentation Durable » pour soutenir des actions locales innovantes dont la réalisation puisse constituer un « marqueur de transformation durable », contribuant au développement des circuits-courts et à la re-territorialisation du système alimentaire, tout en valorisant le paysage et la biodiversité.

Ainsi, cet AMI a pour objectif de :

- Développer l'écosystème du SATD, et identifier de nouveaux acteurs,
- Susciter de nouvelles initiatives et actions de sensibilisation, ou de nouveaux modèles économiques durables et de nouveaux projets structurants interdisciplinaires (protection de l'eau, cohésion sociale...).

Doté d'une enveloppe de 50 000 €, ce dispositif (dont le cahier des charges est annexé) cible exclusivement les initiatives du secteur privé visant à :

- Structurer les filières en circuits courts de la production à la consommation (RHD...)
- Sensibiliser les consommateurs et développer une politique sociale de l'alimentation
- Développer les productions durables et protéger la ressource en eau.

Il est donc proposé de lancer cet AMI fin juin 2024. Les structures pourront ainsi déposer leurs projets jusqu'au 15 septembre 2024 pour un conventionnement au dernier trimestre.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Alimentation Durable pour l'édition 2024.

**Approuve** le cahier des charges relatif à l'AMI Alimentation Durable 2024 joint en annexe.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant total de 50 000 € sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation suivante : Budget Principal / Fonctionnement/ Ligne de crédit 11770.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D14

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit présenter chaque année, à son assemblée, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné. Il est destiné à l'information des usagers.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 précise le cadre d'établissement de ce rapport concernant la collecte et l'élimination des déchets.

Le rapport annuel 2023 est annexé à la présente délibération. Il fournit les indicateurs techniques et financiers pour l'ensemble des opérations de prévention, de collecte et de traitement réalisées en 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 21 mai 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 29/05/2024  
Le Conseil,

**Prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés portant sur l'exercice 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D15

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Dispositif de paiements pour services environnementaux Convention entre la CALL et les exploitants agricoles bénéficiaires du dispositif PSE**

Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé et autorisé le Président à déployer, sur l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), le dispositif de paiement pour services environnementaux inscrit dans son Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE).

Ce service environnemental promu par le dispositif CARE/PSE est l'amélioration de la qualité chimique de l'eau en réduisant les concentrations en nitrates dans les nappes phréatiques à travers la promotion des pratiques agricoles.

L'objectif de la CALL est de recevoir l'engagement de maximum 50 agriculteurs du territoire dans la démarche et de les rémunérer à hauteur des résultats qu'ils auront obtenus par l'amélioration de leur pratique.

Ce dispositif entre dans le cadre de l'appel à projet d'expérimentation du paiement des services environnementaux proposé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Il a fait l'objet d'une validation par son Conseil d'Administration en date du 15 mars qui mandate la CALL afin de traiter directement avec les exploitants de son territoire et d'assurer le paiement prévu pour le compte de l'Agence (convention approuvée par le Conseil Communautaire du 28 mars 2024).

Cet engagement, consenti pour une durée de 5 ans, se matérialise par une convention bipartite entre chaque exploitant et la CALL. Celle-ci détermine les modalités de financement des services environnementaux produits par l'exploitant.

Elle fixe plus particulièrement les modalités de calcul du montant et les conditions du versement de la rémunération de ces services rendus.

Elle fixe également les modalités de contrôle qui seront mises en place pour vérifier les résultats obtenus.

L'enveloppe financière pour la totalité des cinq années d'expérimentation du dispositif CARE/PSE est estimé à 1 500 000 € pour 50 exploitants.

Afin de rendre ce dispositif plus attractif, la CALL souhaite également proposer un bonus collectif sur les deux premières années de l'expérimentation. Celui-ci aura pour objectif :

- d'encourager le plus grand nombre d'agriculteurs à adhérer dès la première année du lancement du dispositif, soit 2024,
- de favoriser une couverture significative en termes de parcelles et de surfaces engagées dans le dispositif PSE sur l'AAC.

L'enveloppe financière de ce bonus pour la totalité des cinq années d'expérimentation du dispositif est estimée à 200 000 € pour 50 exploitants.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** les termes de la convention type entre la CALL et les exploitants agricoles engagés dans le dispositif.

**Approuve** l'application du bonus collectif pour les deux premières années du dispositif.

**Autorise** le Président à signer une convention avec chaque exploitant.

**Autorise** le Président à solliciter une participation financière de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D16

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Programme érosion Givenchy-en-Gohelle – Loos-en-Gohelle Enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général Convention pour l'implantation des ouvrages d'hydraulique douce**

Dans le cadre de sa compétence érosion, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a établi un schéma d'aménagement d'ouvrages d'hydraulique douce sur les communes de Givenchy-en-Gohelle et Loos-en-Gohelle afin de limiter les phénomènes érosifs et le ruissellement agricole.

Ce scénario d'aménagement doit maintenant faire l'objet d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afin de permettre à la CALL d'entreprendre l'exécution et l'exploitation de ces ouvrages.

Le caractère d'intérêt général du programme érosion des bassins versants de Givenchy-en-Gohelle et Loos-en-Gohelle sera prononcé par décision préfectorale à l'issue d'une enquête publique menée par l'Etat à la demande de la CALL.

Les négociations avec les propriétaires et les exploitants sont également en cours. Elles se termineront par la signature d'une convention tripartite qui a pour objet d'autoriser la CALL à édifier les ouvrages d'hydraulique douce sur les parcelles désignées.

Elle précise que les parcelles ne font l'objet d'aucune expropriation et que les surfaces nécessaires à l'implantation sont mises à disposition de la CALL.

Le document précise également les conditions d'implantation de ces ouvrages mais aussi les conditions de leur entretien, à savoir :

- La prise en charge de cet entretien par la CALL dans le cadre d'un plan de gestion,
- La prise en charge des prestations de pérennisation par l'exploitant notamment la gestion des dépôts de terre en amont des ouvrages et le fauchage des bandes enherbées.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

#### **Approuve :**

- le schéma d'aménagement et les termes du dossier de DIG,
- les termes de la convention pour l'implantation des ouvrages d'hydraulique douce.

**Autorise** le Président à :

- Solliciter le Préfet afin d'ouvrir l'enquête publique préalable à la DIG,
- Signer tout document concernant la procédure,
- Signer la convention avec chacun des propriétaires et exploitants de parcelles faisant l'objet d'un aménagement d'hydraulique douce.

**Précise** que les crédits nécessaires, sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget01/Fonctionnement/Ligne de crédit LC 11500 et 11403.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D17

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Service Public d'Assainissement Collectif - Révision du règlement de Service**

Dans le cadre de sa compétence assainissement, la CALL exerce le pouvoir de police administrative spéciale au travers du règlement de service d'assainissement collectif. Ce dernier a pour objet de définir et de gérer les relations (droits et obligations de chacun) entre les usagers et le service (CALL et exploitant) qui assure la collecte et le traitement des eaux usées.

Le règlement en vigueur a été approuvé par délibération du Conseil de la CALL du 16 juin 2021.

La révision qui est proposée a pour objectif de prendre en compte l'évolution de la réglementation, la nécessité d'améliorer la qualité des raccordements et la nature des rejets pour assurer la conformité des différents systèmes d'assainissement de la CALL.

Les principales évolutions proposées, déclinées ci-dessous, concernent 4 thématiques : le branchement au réseau, la gestion des eaux pluviales, le rejet des eaux usées assimilées domestiques et les évolutions législatives.

#### **I - Encadrer davantage le branchement au réseau d'assainissement**

Dans cette partie, les modifications proposées visent à améliorer le règlement sur les conditions de création et d'utilisation des branchements, en vue d'une meilleure qualité de patrimoine

##### **A. Protection et qualité du patrimoine**

Par rapport au règlement actuel, le projet de révision vise à :

- apporter des précisions sur les modalités de réutilisation, suppression ou modification de branchements existants (art. 10),
- introduire les prescriptions relatives aux branchements provisoires (art. 6.3),
- introduire la possibilité pour la CALL d'engager des poursuites en cas de branchement clandestin ou de déversement interdit par une personne non usager du service (art. 7 et 3),
- apporter des précisions sur les modalités d'exécution et d'incorporation au réseau public de nouveaux ouvrages (art. 6.2 et 51).

##### **B. Information vis à vis de l'usager**

Les modifications apportées ici visent plus particulièrement à toucher les particuliers, en apportant des précisions sur les modalités de réalisation des branchements, en particulier l'articulation entre partie publique et partie privé (art. 6.2) et en rappelant le droit d'accès des agents du service à la propriété privée pour les contrôles (art. 48).

Le projet de règlement souhaite apporter un aspect didactique au travers de schéma (art. 5) ou de recommandations (annexe 3 - conseils de raccordement).

#### **II - Donner de la lisibilité sur la politique de gestion des eaux pluviales de la CALL**

L'objectif est de favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle et donc limiter l'apport d'eaux claires au réseau d'assainissement.

##### **A. Afficher les principes d'une gestion à la parcelle des eaux pluviales**

Le projet de règlement réaffirme la nécessité, pour la gestion des eaux pluviales de tout projet, de s'inscrire dans une démarche environnementale compatible avec le développement durable et la préservation de la biodiversité, en privilégiant les solutions fondées sur la nature orientations, en cohérence avec les orientations du SDAGE du bassin Artois Picardie (art. 33).

### B. Encadrer le rejet dérogatoire des eaux pluviales au réseau

Les modifications portent sur les modalités de rejet dérogatoire d'eau de pluie au réseau (art. 34), en retirant notamment les débits de rejet autorisés dans le document actuel afin de permettre l'adaptation aux évolutions qui pourront être induites par le futur zonage pluvial.

L'article 34.2 vient encadrer les études de perméabilité pour inciter un travail de réflexion systémique sur la gestion du pluvial lors de l'émergence des projets.

### III - Introduire les règles relatives aux eaux usées assimilées domestiques

Le code de la santé publique spécifie que tout propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique a droit au raccordement au réseau public de collecte. Il s'agit des eaux issues des activités d'hôtellerie, de restauration, de services contribuant aux soins d'hygiène, etc.

Cependant, le règlement actuel n'évoque pas les prescriptions relatives à ce raccordement.

Le chapitre III du projet de règlement comble cette lacune.

### IV - Intégrer les évolutions législatives

Les deux derniers point visent à prendre en compte les modifications législatives apportées à l'article L1331-8 du code de la santé publique (art. 12), et informer les usagers du service sur la protection des données personnelles dans le cadre de la RGPD (art. 57)

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 21 mai 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la révision du règlement du service public d'assainissement collectif.

**Décide** de l'entrée en vigueur du règlement au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D18

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Mise en place de la gratuité des transports en commun à compter du 1er janvier 2026**

La prise de conscience des enjeux environnementaux, climatiques et sanitaires liés à l'explosion du trafic routier remet profondément en cause un modèle basé sur l'exclusivité de l'automobile que l'on connaît depuis l'après-guerre.

Cette prise de conscience conduit à proposer de nouvelles formes d'organisation des déplacements, avec une place centrale aux mobilités douces et aux transports collectifs. La mobilité propre et durable est un enjeu d'avenir mondial, dans toutes les agglomérations.

Le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, délibéré le 27 juin 2017, porte dans ces 5 axes de développement les « Mobilités ». Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin œuvre dans cette direction et avec des actions concrètes et des investissements financiers conséquents (y compris les participations au Syndicat Mixte de Transports), de l'ordre de 45 millions d'euros sur les 10 dernières années. C'est ainsi qu'ont émergé l'Eurovélo, des Plans de Mobilités de Zones et d'Administration, le Bus à Haut Niveau de Service, ....

A l'échelle du territoire, 25 % des émissions de gaz à effet de serre sont dus aux déplacements, parmi lesquels 79 % liés à l'usage du véhicule particulier. Afin de contribuer à la réduction des productions des gaz à effet de serre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite donner un nouveau coup d'accélérateur pour répondre à la fois aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux.

### **Le transport en commun, un outil essentiel de la lutte contre le réchauffement climatique et de santé publique**

Les conclusions des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) démontrent l'intensification du dérèglement climatique due aux activités humaines avec la croissance des émissions de gaz à effet de serre. Le transport est responsable de 23 % des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial, 26 % au niveau de l'Union européenne et 29 % en France, dont 90 % imputables au trafic routier.

La transformation de nos économies et de nos sociétés pour un monde décarboné est aujourd'hui un impératif.

À ce titre, les transports collectifs urbains constituent un moyen déterminant de la lutte contre le dérèglement climatique. La réduction du volume de circulation automobile passe aujourd'hui par l'amélioration des infrastructures et des services de transport public. Mais une nouvelle étape est nécessaire pour favoriser un report modal massif de la voiture vers le transport en commun, seul capable de répondre au défi climatique.

En France, la pollution cause 48 000 décès par an, soit 9 % de la mortalité nationale.

Les mesures permettant d'augmenter significativement la fréquentation des transports collectifs urbains sont donc aussi un investissement pour la santé. Elles peuvent éviter sur le long terme à la collectivité des coûts financiers importants liés à la pollution. Le rapport du 15 juillet 2015 de la commission d'enquête sénatoriale sur le sujet dresse d'ailleurs un constat sans appel : réduction du stress, de l'anxiété, des affections respiratoires et des accidents, tels seraient les premiers bénéficiaires à court terme des transports publics.

### **La gratuité des transports en commun est un enjeu social**

En rendant du pouvoir d'achat aux usagers et à leurs familles, la gratuité est aussi un enjeu économique, notamment en matière de redynamisation des commerces et des centres villes.

Il accompagne également les jeunes dans leur parcours scolaires et les seniors dans leur autonomie.

### **La gratuité des transports en commun comme alternative à l'automobile**

Outil indispensable de la mobilité, la voiture crée des difficultés importantes en milieu urbain en termes de congestion, de pollution de l'air et de pollution sonore.

La gratuité des transports en commun représente une nouvelle étape fondamentale pour le développement du transport collectif urbain pour diminuer la circulation automobile, la pollution sonore et de l'air. Car le mode de transport n'impacte pas seulement celui qui se déplace mais a aussi des conséquences sur l'ensemble de la population, sur l'environnement, la qualité de vie d'un territoire. La gratuité des transports en commun permet également l'accès de toutes et tous à « toute la ville » et crée ainsi un nouveau droit à la ville, non lié aux moyens financiers pour se déplacer.

Outil de transformation de la ville, l'accès libre et gratuit au transport en commun permet de diminuer la place de la voiture au profit de nouveaux espaces publics, qui peuvent être dédiés aux transports collectifs, aux piétons, aux cyclistes.

### **La gratuité des transports sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**

L'un des leviers est donc de rendre ce type de transport plus attractif que la voiture individuelle. Ainsi, un investissement majeur a été porté afin de déployer le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dès 2018 sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Dans la continuité, la majorité des membres du Syndicat Mixte des Transports « Artois Mobilités » ont décidé d'inscrire une option de mise en œuvre de la gratuité des transports à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA) dans le nouveau contrat de Délégation de Service Public 2024-2029 (DSP).

L'expérience des EPCI ayant réalisé cette politique tarifaire montre qu'elle est l'une des composantes permettant une augmentation significative de la fréquentation, notamment aux heures de pointe. En outre, la récente crise énergétique démontre plus que jamais la nécessité de favoriser le transport public.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite poursuivre son engagement financier au service des mobilités douces et en faveur de l'environnement, de l'attractivité économique et des fractures sociétales.

D'un point de vue financier, la hausse de la fréquentation liée à la gratuité estimée par Artois Mobilités entraîne une augmentation des coûts d'investissement et de fonctionnement. En effet, elle entraîne un coût de 10 millions d'euros en investissement sur les 2 premières années de sa mise en œuvre, liés à l'installation d'un système de comptage dans les véhicules, l'acquisition de véhicules supplémentaires ainsi que le démontage du système de billettique en place, pris en charge par Artois Mobilités Elle représente également un coût de 10 Millions d'euros / an (valeur 2022) en fonctionnement.

Ainsi, la part des collectivités s'élèverait à 10 M €/an à ajouter aux 18 millions d'euros annuels, soit pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin environ 3,5 millions €/an en plus des 6,3 millions € de contribution annuelle, soit un total de 9,8 Millions €/an.

Conformément au contrat de Délégation de Service Public (DSP) liant Artois Mobilités à TADAO, la mise en place de la gratuité nécessite un délai de prévenance de 12 mois et ne peut prendre effet (si la clause du contrat était appliquée) qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Dans ce cadre, le conseil communautaire devra se prononcer ultérieurement sur les modalités pratiques de cette prise en charge.

Afin de favoriser l'usage des lignes TADAO et permettre à de nombreuses familles de faire face notamment au prix des carburants et à l'inflation, la CALL souhaite anticiper la gratuité des transports et faire le choix de prendre en charge les abonnements annuels des habitants de l'agglomération à compter du 1er janvier 2025. Dans ce cadre, une seconde délibération est proposée au conseil communautaire, visant à se prononcer sur les modalités pratiques de prise en charge des abonnements annuels des habitants de l'agglomération, du 1er janvier au 31 décembre 2025

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le principe de la gratuité des transports publics gérés par Artois Mobilités.

**Demande** l'inscription de cette question à l'ordre du jour du prochain conseil syndical d'Artois Mobilités.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D19

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

\*\*\*\*

**Prise en charge des abonnements annuels des habitants du territoire  
du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025**

Par délibération en date du 12 juin 2024, le Conseil Communautaire a affirmé son attachement au principe de gratuité des transports en commun et demandé au Syndicat Mixte Artois Mobilités d'inscrire la question à l'ordre du jour de ses instances. Cependant, il prend acte des délais techniques et contractuels qui fixent au 1<sup>er</sup> janvier 2026 au plus tôt la date de mise en œuvre de la gratuité totale pour les usagers du réseau.

Par conséquent, afin de favoriser l'usage des lignes TADAO et permettre à de nombreuses familles de faire face notamment au prix des carburants et à l'inflation, la CALL souhaite anticiper la gratuité des transports et faire le choix de prendre en charge les abonnements annuels des habitants de l'agglomération à compter du 1er janvier 2025.

Ainsi, sous réserve de présentation d'un justificatif de domicile et de sa carte Pass Pass ou d'une demande de carte Pass Pass, l'utilisateur n'aura pas à avancer le paiement de son titre de transport annuel (abonnement ou transport scolaire) ; la prise en charge sera effectuée par la CALL auprès de TRANSDEV Artois Gohelle, titulaire de la Délégation de Service Public d'Artois Mobilités.

Le dispositif nécessite les principes de financement suivant :

- Les recettes commerciales des abonnements sur l'année 2023 s'élèvent à 2 499 587,20 € TTC ; afin de tenir compte de l'augmentation du nombre d'abonnés du réseau TADAO par la dynamique du dispositif et de permettre une compensation des recettes commerciales correspondant, il est prévu un relèvement du plafond de 30%. En conséquence, le montant total du financement de la CALL lié aux pertes de recettes commerciales est plafonné à 3 249 462,70 € TTC,
- Des frais supplémentaires prévisionnels liés à la mise en place du dispositif – moyens humains et techniques supplémentaires déployés par Transdev Artois Gohelle, partagés avec la CAHC – sont estimés à 162 555,00 € HT (pas de TVA appliquée),
- Soit un coût total maximal pour la CALL de 3 412 017,70 € pour l'année 2025.

A cet effet, une convention tripartite entre la CALL, TRANSDEV Artois Gohelle et Artois Mobilités nécessite d'être approuvée afin de mettre en œuvre ce dispositif pour l'année 2025.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le principe de la prise en charge des abonnements annuels des habitants de son territoire, du 1er janvier au 31 décembre 2025.

**Approuve** la convention relative à cette prise en charge, entre la CALL, TRANSDEV Artois Gohelle et Artois Mobilités.

**Autorise** le Président à signer tout document afférant à ce sujet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D20

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### **Zone à Faibles Emissions - mobilités (ZFE-m) - Approbation de la non mise en œuvre sur le territoire**

Dans le cadre de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, communément dénommée Loi Climat et Résilience, et en application du troisième alinéa du I de l'article L2213-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les agglomérations de plus de 150 000 habitants ont l'obligation d'instaurer une Zone à Faibles Emissions pour la mobilité (dite « ZFE-m ») avant le 31 décembre 2024.

Depuis le décret n°2022-1641 du 23 décembre 2022 relatif aux conditions d'instauration d'une ZFE-m dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants, l'obligation d'instaurer une ZFE-m est écartée lorsqu'il est démontré par évaluation modélisée, que les actions mises en place permettent d'atteindre les concentrations en NO<sub>2</sub> en dessous des seuils recommandés par l'OMS (10 µg/m<sup>3</sup>) sur l'ensemble de l'agglomération dans des délais plus courts ou similaires à ceux précédant de la mise en place d'une ZFE-m. A l'appui de la délibération du Conseil Communautaire du 14 juin 2023 et des concentrations de NO<sub>x</sub> diminuant chaque année et s'approchant du seuil des 10 µg/m<sup>3</sup>, la CALL a saisi le Préfet de Région pour solliciter cette dérogation fin juin 2023 ; ce courrier est resté sans réponse.

Le récent Comité Ministériel relatif aux ZFE-m du 19 mars dernier, en présence de MM. Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Vergriete, Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports, a confirmé une amélioration continue de la qualité de l'air en France, indiquant une baisse dans les 20 dernières années de 62 % des émissions de NO<sub>x</sub> et de 65 % des PM<sub>2.5</sub>. A l'échelle de notre territoire, on constate entre 2017 et 2023 une baisse continue des émissions de NO<sub>2</sub> sous le seuil de 20 µg/m<sup>3</sup> (futur seuil européen), chutant de 18 µg/m<sup>3</sup> en 2017 à 11 µg/m<sup>3</sup> en 2023. Cette baisse provient de facteurs cumulés liés à l'amélioration des véhicules, à la multimodalité ou aux déplacements, et non à la mise en place d'une ZFE-m.

Ainsi, le Conseil Communautaire souhaite réaffirmer que la ZFE-m n'est pas l'outil approprié pour améliorer la qualité de l'air, qu'elle aurait des effets négatifs sur la population et sur l'attractivité du territoire, alors que d'autres outils efficaces sont mis en place par la collectivité.

En effet, les restrictions d'usages de véhicules anciens, dans un premier temps les véhicules immatriculés avant le 31 décembre 1996, impacteraient directement leurs propriétaires, stigmatisant une population fragile de notre territoire, pour lesquels il n'existe pas de solution alternative. Elles impacteraient également des usagers extérieurs souhaitant bénéficier des équipements administratifs et de santé dont le rayonnement dépasse largement les 36 communes de la CALL, mais aussi des usagers participant au développement économique du territoire (travail, commerces, loisirs, ...). La mise en place d'une ZFE-m sur notre territoire nuirait fortement à l'attractivité de notre bassin de vie et d'emplois, à l'heure de la réindustrialisation portée aux échelons nationaux et locaux.

La mise en œuvre d'une ZFE-m sur le périmètre de la CALL, si elle devait se réaliser, nécessite le déploiement d'un dispositif complexe (signalétique, installation de radars, gestion des dérogations, gestion des contraventions, ...) et coûteux pour un nombre de véhicules très faible, de l'ordre de 4 000.

La CALL souhaite, en outre, réaffirmer une politique forte en faveur des mobilités qui a prouvé son efficacité en faveur des modes doux ou des transports en commun, et donc sur l'amélioration de la qualité de l'air. Elle a récemment pris la compétence en matière de création et de gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) afin de favoriser l'électromobilité. Elle a également indiqué sa volonté de s'engager rapidement vers la gratuité des transports et travaille à la mise en œuvre du schéma cyclable.

Ainsi, fort de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire de confirmer la décision de la CALL de ne pas mettre en place de ZFE-m au 1er janvier 2025, au profit d'actions de mobilités plus efficaces pour améliorer la qualité de l'air pour ses habitants.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** que la CALL ne mettra pas en place une ZFE-m au 1er janvier 2025 .

**Autorise** le Président à signer tout document utile à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D21

## DEVELOPPEMENT DURABLE

\*\*\*\*

### Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques Approbation et transmission en Préfecture

A travers ses compétences en matière de mobilités et d'environnement, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin met en œuvre une politique visant l'amélioration de la qualité de l'air sur son territoire.

L'électrification du parc de véhicules est un levier en termes de décarbonation et de limitation des émissions de pollution dans l'air. En France, en septembre 2023, le parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables a été multiplié par 3 par rapport à 2020, et notre territoire suit cette évolution.

Au regard de l'accélération de la dynamique de développement de l'électromobilité, la CALL s'est inscrite dans une logique de coordination et d'anticipation des besoins de maillage en Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) du territoire. C'est ainsi qu'elle a proposé :

- le transfert de la compétence sur la création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques, lors de son Conseil du 14 décembre dernier, et qui est effectif depuis avril 2024 ;
- l'élaboration d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

Concernant ce second point, la CALL a engagé en mai 2023 une étude qui a permis d'établir un diagnostic sur le territoire, de mener une prospective sur la part de véhicules électriques à l'horizon 2026, 2030 et 2035, et de déterminer les besoins à ces différentes échéances en bornes de recharge à installer sur des espaces ouverts au public.

Ainsi, le SDIRVE propose un déploiement progressif des bornes sur l'ensemble du territoire de la CALL comme suit, sachant que des tableaux par commune ont été établis :

<i>Horizon</i>	<i>Points de charge normaux</i>	<i>Points de charge rapide</i>	<i>Total points de charge</i>
<i>2026</i>	244	25	269
<i>2030</i>	632	72	704
<i>2035</i>	1085	120	1205
<b>TOTAL</b>	<b>1961</b>	<b>217</b>	<b>2178</b>

Outre la quantification des bornes de recharge adaptées aux besoins des communes et des habitants, l'objectif de ce SDIRVE est également d'harmoniser les infrastructures, leur fonctionnement (moyen de paiement) ainsi que le coût de la recharge, en fonction du mode de déploiement et de fonctionnement retenu.

Ainsi, le SDIRVE comprend ensuite une partie sur les orientations stratégiques qui détaille :

- La mise en place d'un Comité de pilotage de suivi du SDIRVE, rassemblant a minima les élus de la CALL, représentants des communes, et ENEDIS,
- Le lancement des procédures visant à déployer les IRVE et à assurer leur bon fonctionnement,
- Le renforcement de la dynamique d'électromobilité sur le territoire : verdissement des flottes de véhicules, sensibilisation des copropriétés à l'équipement de leurs parkings en IRVE, la mise en place d'un système de « bornes à la demande », mise en œuvre de pratiques collaboratives de mise à disposition des prises entre particuliers.

Enfin, le SDIRVE expose les aspects financiers du projet, et notamment l'investissement public nécessaire.

Cet outil a été constitué avec le concours des communes qui ont été sollicitées à l'automne 2023 et en février 2024 afin de conforter les infrastructures en place et comprendre le contexte local. Conformément au décret n°2021-565 du 10 mai 2021, une version « projet » du SDIRVE a également fait l'objet d'une concertation élargie, avec les 36 communes et les différents partenaires (Région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais, la DIR, Artois Mobilités et ENEDIS) le 16 mai dernier, afin d'en améliorer le contenu.

Conformément à l'article R353-5-6 du Code de l'énergie précisé par « l'arrêté données », le projet de Schéma Directeur est soumis à l'adoption du Conseil Communautaire afin d'être transmis au Préfet de Département, accompagné d'indicateurs de synthèse relatifs au diagnostic et aux objectifs opérationnels.

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite LOM),

Vu le décret en Conseil d'Etat n°2021-565 du 10 mai 2021, relatif à la description détaillée du schéma directeur,

Vu le décret n°2021-566 du 10 mai 2021, relatif au détail des données à transmettre et du processus associé,

Vu l'arrêté du 10 mai 2021, relatif à la transmission des données pour la validation du schéma directeur et sa publication en open data,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 29/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le projet de Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), annexé à la présente délibération.

**Décide** de solliciter du Préfet du Département du Pas-de-Calais, pour validation du document et du fichier numérique associé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D22

**DEVELOPPEMENT SOCIAL**

\*\*\*\*

**Signature du Contrat de Ville "Engagements quartiers 2030"****Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** (dite loi Lamy) qui définit les Contrats de Ville dans son article 6 et dispose dans son article 21 que les Contrats de Ville sont conclus entre, « d'une part, l'État et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et EPCI à fiscalité propre concernés ». Ils sont également signés par les départements et les régions et les agences régionales de santé.

**Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 qui dresse la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)** à savoir 21 quartiers pour la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin répartis sur 19 communes : Angres, Avion, Billy-Montigny, Bully-les- Mines, Fouquières-lez-Lens, Grenay, Harnes, Hulluch, Loos-en-Gohelle, Lens, Liévin, Loison-sous- Lens, Mazingarbe, Noyelles-sous-Lens, Méricourt, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vendin-le-Vieil et Wingles). Avec 55 000 habitants concernés, le Contrat de Ville de la CALL est le plus important du Département.

**Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2024,**

Considérant qu'initialement prévu pour une durée de 6 ans, le Contrat de Ville de la CALL est arrivé à échéance au 31 décembre 2023.

Conduit par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, le Contrat de Ville mobilise et engage ses signataires et partenaires à mettre en cohérence et convergence tous les moyens (de droit commun ou spécifiques) pour soutenir un plan d'actions qui vise à assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

C'est pourquoi, à partir d'octobre 2023 la Communauté d'Agglomération, pilote du Contrat de Ville en lien avec sa compétence obligatoire Politique de la Ville, a engagé les travaux d'élaboration du futur dispositif contractuel pour la période 2024-2030 dans le cadre d'une concertation élargie (citoyenne, technique et institutionnelle) qui a mobilisée 550 personnes.

**Cette démarche de co-construction partenariale** a mis en exergue des éléments saillants qui sont ressortis de la phase de diagnostic partagé à savoir :

- Des données « froides » (quantitatives) qui font état d'inégalités fortes, multiples et qui tendent à s'accroître,
- Des acteurs qui observent des situations qui se dégradent (diagnostic qualitatif),
- Des « basculements » dans la pauvreté, de la reproduction d'inégalités,
- Des habitants qui insistent sur les enjeux de santé, de mobilité, de vivre ensemble (Labo de la participation) mais également de tranquillité et d'emploi (enquête ANCT).

Cela a amené l'ensemble des acteurs à **affirmer les priorités et principes d'intervention suivants** :

- Remettre de l'humain dans les quartiers,
- Prévenir les risques de basculement et agir à des moments clés, charnières (processus),
- Agir en favorisant les logiques de parcours,
- Aborder les personnes comme les quartiers de manière globale (et non avec une clé d'entrée thématique).

**Afin d'atteindre ces objectifs, une stratégie, validée par le Conseil Communautaire du 28 mars 2024, est posée et construite autour de 3 piliers :**

1. Prévenir/repérer,
2. Agir,
3. Coopérer,

Ces piliers sont déclinés en 12 ambitions thématiques et 2 enjeux transversaux, transition écologique et participation des habitants.

Concernant le 3ème pilier, « coopérer », **la gouvernance est renouvelée**. Elle fait du Labo de la participation des habitants de la CALL le lieu pour permettre aux citoyens de prendre part au Contrat de Ville.

De plus, la Politique de la Ville étant supplétive, la nécessité de recourir aux crédits de droit commun a été réaffirmée. Une nouvelle instance dédiée a été créée pour relever ce défi. En l'espèce celle-ci fera en sorte que les moyens de droit commun des villes, de la CALL, du Département, de la Région, de la CAF, des services régaliens de l'Etat et des bailleurs soient mobilisés et contribuent concrètement à la réduction des inégalités dans les QPV.

L'ensemble de ces actions et dispositifs est donc regroupé dans un dispositif contractuel, le contrat de ville, dénommé, pour la période 2024-2030 : « Engagements quartiers 2030 ».

Il aura vocation à évoluer au rythme de l'observation, de l'évaluation et des instances de pilotage. Il pourra donner lieu à des avenants qui traceront les changements de cap et les orientations nouvelles à suivre.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 04/06/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le nouveau Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin intitulé « Engagement quartiers 2030 » (cf document cadre et ses annexes).

**Autorise :**

- L'engagement de la CALL dans cette nouvelle démarche contractualisée ;
- Le Président et/ou son représentant à signer le document cadre Contrat de Ville 2024-2030, ainsi que toutes autres pièces, courriers, documents nécessaires à la mise en œuvre du Contrat de Ville « Engagement quartiers 2030 ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D23

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Association "La chance aux enfants" - Soutien financier au projet "Objectif Paris 2024"**

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Par courrier en date du 2 avril 2024, la Communauté d'Agglomération a été saisie d'une demande de subvention de l'association « La chance aux enfants » pour la mise en œuvre de son opération intitulée « Objectif Paris 2024 ». Les objectifs poursuivis sont :

- Emmener les enfants sur les évènements sportifs,
- Amener les enfants à la pratique du sport,
- Susciter des vocations pour travailler dans le milieu du sport par la découverte des métiers,
- Responsabiliser les enfants sur la thématique du développement durable.

L'ambition de l'association est d'emmener 15 000 enfants de la région, en situation de vulnérabilité, issus principalement des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) aux épreuves olympiques et paralympiques.

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, il est proposé un soutien financier de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 40 500 € maximum sur un montant total de 1 241 000 € (soit 3,26 % de taux de subvention).

Ce montant correspondant à la prise en charge de 50 % du montant moyen de 27 bus sur la base d'un prix forfaitaire de 3 000 € comprenant le transport, le catering, les gilets de sécurité ainsi que les assurances.

Les 50 % restant à la charge des communes inscrites dans l'opération.

La billetterie est prise en charge par l'État (environ 500 000 €).

Cette subvention permet de financer une partie des frais pour emmener 1335 enfants issus de 23 communes volontaires du territoire de l'agglomération ( voir tableau en annexe) et 189 accompagnateurs à une épreuve olympique ou paralympique.

Une convention de subventionnement sera signée en conséquence.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 04/06/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Alloue** une subvention d'un montant plafond de 40 500 € à l'association « La chance aux enfants » dont le siège est situé à Liévin (62800) Chemin des Manufacture – Arena Stade Couvert, pour la mise en œuvre de son action intitulée « Objectif Paris 2024 ».

Le versement de la subvention s'effectuera en deux fois :

- Un acompte de 80 % dès la signature de la convention d'exécution annexée,
- Les 20 % restant à la fin de l'opération sur présentation du bilan de l'action effectivement menée.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 40 500 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation :Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 12138.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D24

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### **Appel à projets 2025 "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal"**

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

De par sa volonté de conduire une politique culturelle dynamique et attractive favorisant l'accès de ses habitants à une offre artistique, patrimoniale et événementielle pluridisciplinaire et qualifiée, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a mis en place au cours de l'année 2022, un appel à projets à destination des associations portant sur le soutien de manifestations et des projets culturels gratuits qui présentent un intérêt et un rayonnement sur le territoire communautaire.

Cette opération a permis de soutenir cinq projets en 2022, quatre projets en 2023 et onze projets au titre de l'année en cours. Aussi, il apparaît pertinent de reconduire ce dispositif et accompagner les projets se déroulant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

En lien étroit avec les communes, les objectifs de l'agglomération sur cette opération sont multiples :

- Renforcer l'accessibilité au plus grand nombre d'une offre culturelle de qualité,
- Rechercher une cohérence à l'échelle intercommunale,
- Veiller à l'équilibre territorial,
- Asseoir son identité de territoire innovant.

Un jury présidé par la Vice-Présidente aux dynamiques culturelles appréciera les projets déposés en considérant notamment :

- Le rayonnement du projet,
- Le caractère structurant des propositions artistiques et/ou culturelles,
- La qualité des partenariats,
- Les modalités d'accès à l'art et à la culture notamment pour ce qui est des publics cibles que sont les moins de 25 ans et les familles,
- Le positionnement du projet au regard de la volonté de l'agglomération de permettre à ses habitants de découvrir l'offre culturelle sous toutes ses formes,
- La rigueur budgétaire (budget prévisionnel cohérent avec le dimensionnement de l'opération – mobilisation de partenaires autres que les soutiens institutionnels (mécénat).

Pour ce qui est des modalités de soutien, il est proposé que la CALL alloue une enveloppe globale de 100 000 € conformément aux crédits inscrits au BP 2024 et accompagne les projets à hauteur de 50 % maximum assortis d'un plafonnement à 15 000 € ; les projets devront afficher a minima un budget prévisionnel de 10 000 € ; les communes hôtes devront accompagner les projets sur un volume financier équivalent à celui de la CALL (l'addition des soutiens accordés par les communes mobilisées sur l'opération devra être identique à celui octroyé par l'agglomération).

Les projets soutenus ne pourront faire l'objet d'aucun autre soutien financier communautaire, de même un engagement de la CALL dans l'année correspondante ne signifie pas pérennisation de l'aide les années suivantes.

Il est proposé de mettre en place cet appel à projets à l'appui du cahier des charges repris en annexe de la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 04/06/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Permettre** le lancement de l'appel à projets « Soutien aux manifestations et projets artistiques et culturels d'intérêt intercommunal » pour l'année 2025.

**Approuve** le cahier des charges relatif à l'appel à projets « Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal » ci-annexé.

**Précise** que les crédits nécessaires d'un montant de 100 000 € font l'objet d'une inscription au budget primitif 2024 sur l'imputation budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D25

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Participation financière - commémorations du 50e anniversaire de la catastrophe de Liévin

La ville de Liévin organise une journée commémorative exceptionnelle à l'occasion des 50 ans de la Catastrophe Minière de Liévin le 27 décembre 2024.

Dernière grande catastrophe de l'après-guerre dans le Bassin minier du Nord Pas-de-Calais, la catastrophe minière de Liévin a profondément marqué la corporation minière et le territoire. Elle acte l'arrêt définitif de l'activité minière à Liévin et sa mémoire est encore vivace.

Si la catastrophe est commémorée chaque année depuis 1975, des commémorations plus soutenues sont célébrées à chaque dizaine : cérémonie en présence d'une personnalité politique avec remise de médailles aux familles des victimes, exposition dans l'espace public, exposition à l'Office municipal de la mémoire en partenariat avec le Centre historique minier de Lewarde, œuvre d'art, etc. Le pré-programme 2024 s'inscrit dans cet esprit.

Ces commémorations visent à préserver et à transmettre la mémoire et les valeurs de la corporation minière, elles relèvent ainsi de la politique mémorielle de la ville de Liévin et plus largement du territoire. C'est pourquoi celles-ci sont dissociées des fêtes de la Sainte Barbe, événement festif qui s'inscrit à l'inverse dans une dynamique d'attractivité.

La CALL porte un intérêt particulier au devoir de mémoire et à la valorisation du patrimoine pour lesquels elle est déjà hautement engagée à travers la démarche Pays d'art et d'histoire.

C'est pourquoi il est proposé de donner une suite favorable à la demande d'accompagnement financier adressée par la ville de Liévin.

En revanche, dans le cadre de la politique de soutien des manifestations et projets portés par les communes, l'intercommunalité apporte une contribution financière d'un montant équivalent à celui consacré par la commune.

Aussi, il est proposé que la CALL accompagne financièrement la ville de Liévin dans la limite de 42 000 € ((48 000 € + 36 000 €)/2), soit 23,33 % du budget prévisionnel de l'opération.

Il s'agit de la première sollicitation d'accompagnement financier de la ville de Liévin par la CALL pour la commémoration de la catastrophe du 27 décembre 1974.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 04/06/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 42 000 € sur un montant de 180 000 € (soit 23,33 % de taux de subvention) à la ville de Liévin pour l'organisation des commémorations du 50ème anniversaire de la catastrophe de Liévin.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 42 000 €, sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 10275.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D26

**DEVELOPPEMENT SOCIAL**

\*\*\*\*

**Accompagnement financier au développement de la  
Classe à Horaires Aménagés "Musique et Création" - 2024**

Après un partenariat concerté et ayant montré toute sa pertinence dans le cadre de co-interventions pédagogiques pour l'« A(R)TELIER ÉLECTRO », depuis la rentrée 2023, le collège Michelet et le Conservatoire à Rayonnement Municipal Frédéric Chopin de Lens ont pu bénéficier, grâce à l'appui du Rectorat et aux soutiens du département du Pas-de-Calais et de la CALL, de l'ouverture aux élèves de 6ème d'une Classe à Horaires Aménagés (CHA) « Musique et Création ». Cette classe instrumentale axée sur la création et le numérique au travers de dispositifs pédagogiques innovants a permis l'accès, pour une session de 12 à 15 élèves, aux pratiques artistiques actuelles.

Forte de son succès et dans un souci de continuité pédagogique, l'année scolaire 2024/2025 sera ouverte aux 6ème et 5ème, l'année scolaire 2025/2026 aux 6ème, 5ème et 4ème, puis à tous les cycles dès la rentrée 2026/2027. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, seul le Conservatoire à Rayonnement Municipal est classé et peut donc ouvrir une CHA. Ce parcours est dérogatoire à la carte scolaire, le critère de résidence n'étant pas pris en compte dans la sélection, elle est ouverte sur appréciation aux jeunes du territoire intéressés par le dispositif.

Cette Classe à Horaires Aménagés s'entend :

- Ouverte à tous : pratiquants comme débutants,
- Novatrice, intégrant les possibilités offertes par les évolutions numériques,
- Aux objectifs multiples et interdépendants permettant de développer des compétences artistiques, techniques et scientifiques, de renforcer et étoffer les moyens d'expression et de communication de chacun dans le cadre d'une aventure collective.

L'enseignement musical entre l'établissement scolaire et de pratique artistique s'y équilibre comme suit :

- Le conservatoire de Lens : Choeur et formation de l'oreille, rythme et corps, pratique collective et création, pratique instrumentale,
- Le collège Michelet : Musique et Numérique

La poursuite du dispositif CHA contribue à la qualification des publics bénéficiaires et au rayonnement du territoire hôte. En effet, ce dispositif de haute tenue est développé avec parcimonie eu égard à l'exigence du dossier déposé pour obtenir l'accord quant à sa mise en œuvre. A l'échelle du Département, seuls les conservatoires d'Arras, Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer disposent d'une CHA (uniquement en pratique vocale). Au coeur de l'Agglomération, la proposition d'un tel parcours dérogatoire offre aux jeunes adolescents du territoire un choix supplémentaire d'orientation sans nécessité de mobilité lointaine.

Pour déployer ce dispositif, la commune doit continuer à renforcer son équipe pédagogique, procéder à des investissements complémentaires (instruments, partitions, réaménagement des espaces).

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, se donne pour objectif ambitieux la généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes de son territoire en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours en la matière, mais aussi à leur pratique.

Considérant l'intérêt de la démarche pour le territoire et plus précisément pour les familles et les jeunes, il est proposé d'accorder un soutien financier de 24 000 € sur un budget total de 48 000 € (soit 50%) pour deux classes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 04/06/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Attribue** une subvention à hauteur de 24 000 € à la ville de Lens pour poursuivre le déploiement d'une Classe à Horaires Aménagés « Musique et Création » au titre de l'année scolaire 2024/2025 – sessions de 6ème et de 5ème.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce partenariat avec la commune de Lens.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 24 000 € sont prévus au budget primitif 2024 sur l'imputation : Budget Principal /Fonctionnement/Ligne de crédit 10275.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D27

**DEVELOPPEMENT SOCIAL**

\*\*\*\*

**Soutien financier à Fantine DOUILLY**

Fantine DOUILLY, soprano originaire de Liévin, s'est passionnée très jeune pour la musique. C'est d'abord par les percussions et le saxophone qu'elle a débuté son apprentissage musical au cœur des cercles amateurs (harmonies municipales, jazz bands et petits ensembles). Elle a évolué à la croisée des styles et des univers où elle a développé un intérêt prégnant pour les registres vocaux extrêmes, du métal à l'opéra, en passant par le jazz.

De nature curieuse, polyvalente et après avoir suivi toute sa scolarité à Liévin (écoles Paul Bert, Emile Littré, collège Descartes Montaigne, lycée Henri Darras), il lui tenait à cœur de poursuivre un parcours académique à Sciences Po Lille, dont elle est sortie diplômée d'un master en management des Institutions Culturelles en 2021.

Très attachée à son territoire et à son évolution, elle a su en tant que cheffe de projet à l'occasion des 10 ans du Louvre-Lens définir la stratégie globale de programmation et de communication de l'événement.

Très récemment, elle a, entre autres, pu se produire dans « Welcome to Broadway » et au concert viennois du Nouvel an montés par le pianiste Jean-Christophe Rigaud, aux côtés de solistes internationaux.

Fantine DOUILLY œuvre également au sein de l'association Sing'in, qui promeut la pratique du chant en milieu scolaire avec le groupe vocal britannique VOCES8.

Aujourd'hui, elle a l'opportunité de suivre les traces des plus grands artistes musicaux internationaux, en intégrant le Master d'études vocales de l'emblématique Julliard School de New York pour la rentrée scolaire 2024-2025. Elle aspire ainsi devenir, grâce à cette prestigieuse formation, cantatrice lyrique.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, s'est donnée pour objectif ambitieux la généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des jeunes de son territoire, en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours en la matière, mais aussi à leur pratique. Dans cette dynamique, elle accompagne notamment le Conservatoire de la ville de Lens pour l'ouverture de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM), et s'est engagée dans le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France (DRAC) et l'Education Nationale.

Considérant, que Fantine DOUILLY, par son parcours atypique, peut être une source d'inspiration pour les jeunes vivant sur le territoire, il est proposé de lui accorder un soutien financier de 1 000 €, versé sous la forme d'une aide forfaitaire, lui permettant d'appréhender dans les meilleures conditions ses études outre atlantique.

En contrepartie de cet accompagnement exceptionnel, celle-ci s'engage à permettre à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la valorisation du territoire grâce à la mise en lumière de sa progression et de sa réussite en tant qu'« enfant du pays », telle qu'elle se revendique avec fierté sur les réseaux sociaux. A ses yeux sa réussite est le symbole d'un travail d'équipe fondé sur l'excellence des enseignements artistiques de sa région d'origine.

Une convention de cession de droit à l'image sera pour cela établie entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et Fantine DOUILLY.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 04/06/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le soutien financier de Fantine DOUILLY à hauteur de 1 000 €, versé sous la forme d'une aide forfaitaire dans le cadre de son parcours musical (pour information, le montant prévisionnel de cette formation est estimé à 172 914 dollars, soit 158 937,12 €) et en contrepartie de l'usage de son image en vue de la valorisation et de la motivation de la jeunesse du territoire de l'Agglomération de Lens-Liévin.

**Autorise** le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 000 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D28

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Plan lecture pour tous : Mise en réseau informatique et création d'un portail pour les équipements de lecture publique - Modification de l'assiette des dépenses prises en charge de subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée dès 2019 dans la mise en place d'une offre intercommunale dédiée aux livres et à la lecture. L'accompagnement des 27 équipements de lecture publique municipaux est apparu comme une évidence pour répondre aux besoins de notre population en matière d'accès à la culture, en termes d'employabilité, et pour lutter contre l'illectronisme.

En ce sens, la CALL s'est engagée par délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2024 à déclencher la mise en réseau des bibliothèques volontaires du territoire, via le lancement des marchés publics afférents et la sollicitation de partenariats financiers.

Concernant ces derniers, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a depuis précisé ne pas prendre en charge les maintenances, hébergement annuel, garantie, ainsi que le renouvellement des postes informatiques de moins de 5 ans dans les bibliothèques. Aussi, le tableau ci-dessous indique les dépenses éligibles à ces financements, par marché :

<i>Détail des dépenses principales</i>	<i>Montant éligible TTC</i>	<i>Montant éligible Hors Taxe</i>
AMO Etude mise du SIGB	49 852 € TTC	41 543 € HT
Marché de ré-informatisation : ensemble des logiciels, Hébergements de ces logiciels et services associés	131 334 € TTC	109 445 € HT
Marché RFID : ensemble des matériels RFID : logiciel, Étiquettes RFID, équipement rétrospectif des collections, services associés	862 392 € TTC	718 660 € HT
Mise à disposition de postes informatiques	81 116 € TTC	67 567 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>1 124 658 € TTC</b>	<b>937 215 € HT</b>

Le montant total du projet est de 975 185 € HT, soit 1 170 222 € TTC.

Sur les 937 215 € HT éligibles, la DRAC subventionne à hauteur de 45 %, soit 421 747 € HT et le Département accompagne également le projet à hauteur de 35 % du montant éligible, soit 328 025 € HT.

La subvention ne couvrant pas certains éléments, la CALL finance 225 413 € HT du projet, incluant les 20 % restant, dont l'étude AMO SIGB et la mise à disposition de postes informatiques de moins de 5 ans, ainsi que les 37 970 € HT que représentent l'hébergement et la maintenance du logiciel SIGB et du matériel RFID et les garanties.

Il est donc nécessaire d'adopter une délibération modifiant, pour ces montants, la délibération n° C280324\_D37 du 28 mars 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 04/06/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Modifie** la délibération n° C280324\_D37 du 28 mars 2024 concernant les dépenses éligibles aux financements.

**Autorise** le Président à solliciter les partenariats financiers liés à cette opération.

**Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D29

## DEVELOPPEMENT SOCIAL

\*\*\*\*

### Création d'un run and bike de la CALL

Dans le cadre de l'animation de la Chaîne des Parcs et de l'Eurovélo, du renforcement du positionnement de la Communauté d'Agglomération comme destination sport de nature, de la promotion de la qualité de vie sur le territoire en offrant une nouvelle offre sportive et enfin du développement du sport pour tous, il est proposé d'organiser un run and bike de la CALL.

La première édition se déroulerait le samedi 12 octobre 2024 au départ du parc de la Glissoire à Avion.

Le run and bike est une épreuve sportive qui se pratique en équipe de deux en alternant la course à pied et le VTT. L'équipe, qui peut être mixte, dispose d'un vélo pour deux coureurs, le vététiste passe son vélo à son équipier.

Ce type de manifestation est peu répandue et permettra d'offrir d'autres perspectives que la pratique du trail sur le territoire. Elle s'adressera aux enfants à partir de 6 ans mais également aux familles qui pourront découvrir cette pratique grâce aux différentes catégories de parcours et aux sportifs les plus chevronnés.

Cette première édition se déroulera sur le parc de la glissoire à Avion et s'adressera à 600 participants sur inscriptions payantes de 6 € à 10 €. Sur chaque inscription 2€ doivent être reversés à la Fédération Française de Triathlon. La présentation détaillée de l'événement est annexée à la présente délibération.

Le budget prévisionnel est de 10 500 €, les recettes attendues sont de 4 500 € (1 500 € liés aux frais d'inscription et 3 000 € de subvention du Conseil Départemental du Pas-de-Calais) soit un coût pour la CALL de 6 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 04/06/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la création d'un run and bike de la CALL et l'engagement des dépenses correspondantes.

**Autorise** le Président à déposer une demande de subvention au Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

**Autorise** le Président à signer tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 10 500 € sont prévus au budget 2024 sur l'imputation : Budget général/fonctionnement/ligne 3846.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D30

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Avenant n°1 à la convention de mandat pour la rénovation de la salle Caullet de Loos-en-Gohelle

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Par délibération du 17 novembre 2022, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement de la CALL pour ce projet de rénovation énergétique de la salle Caullet de Loos-en-Gohelle, menée selon une réflexion globale, au-delà de la simple rénovation de la toiture vétuste, permettant à terme un meilleur confort d'utilisation. Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a alors été confiée par la Ville de Loos-en-Gohelle à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Cette délibération a pour objet de modifier les coûts de cette convention à un montant de 1 207 008,24 € HT. Ce coût travaux est ainsi porté à 884 809,30 € HT (valeur mars 2024) ; cette augmentation se justifie par l'obsolescence des installations techniques (reprise complète des circuits de distribution des différents fluides), traitement acoustique de la salle, reprises structurelles envisagées.

La durée prévisionnelle du mandat égale a 36 mois reste inchangée.

Cette délibération a pour objet de préciser que la consultation des marchés de travaux se fera selon un allotissement (nombre de lots restant à définir) afin de faciliter la coordination en phase chantier. La durée des travaux est estimée à 8 mois.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » du 5 mai 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement de ce projet de rénovation thermique de la salle polyvalente de Loos-en-Gohelle est de 19 965 € soit 6 655 € / an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** la signature de l'avenant 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Loos-en-Gohelle à la Communauté d'agglomération.

**Fixe** le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 19 965 € soit un versement de 6 655 € /an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

**Autorise** le Président à signer les marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Loos-en-Gohelle à la Communauté d'agglomération.

**Précise** que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme T-MANDAT sur les chapitres 458139 (dépenses) et 458239 (recettes).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D31

**RESSOURCES ET MOYENS**

\*\*\*\*

**Avenant n°1 à la convention de mandat pour la construction d'une cantine scolaire et d'un accueil périscolaire de Servins**

La Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d' Agglomération de Lens Liévin (CALL) a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Par délibération du 17 novembre 2022, le Conseil Communautaire a validé l'accompagnement de la CALL pour le projet de construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire à Servins (62). Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a alors été confiée par la Ville de Servins à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

Cette délibération a pour objet d'augmenter le coût de cette convention à un montant de 1 621 357,42 € HT soit 1 964 064,85 € TTC portant ainsi le coût travaux à 1 274 213 € HT soit 1 529 055,60 € TTC (valeur mars 2024) ; cette augmentation de l'ordre de 30% se justifie par l'augmentation des surfaces programmatiques (séparation des espaces de cantine et périscolaires initialement mutualisés), par une augmentation significative des coûts de la construction, difficilement appréciables en novembre 2022.

La durée prévisionnelle du mandat égale à 36 mois reste inchangée.

Cette délibération a pour objet également de préciser que la consultation des marchés de travaux se fera selon un allotissement (nombre de lots restant à définir) afin de faciliter la coordination en phase chantier. La durée des travaux est estimée à 8 mois.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » du 5 mai 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement de ce projet construction d'un restaurant scolaire et d'un accueil périscolaire à Servins est de 27 225 € soit 9 075 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et ses éventuels avenants donnée par la commune de Servins à la Communauté d'Agglomération ci-annexée au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire.

**Fixe** le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 27 225 € soit un versement de 9 075 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

**Autorise** le Président à signer les marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Servins à la Communauté d'agglomération.

**Précise** que les crédits pluriannuels nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme T-MANDAT sur les chapitres 458137 (dépenses) et 458237 (recettes).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D32

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Parc des Cytises - Mise à jour du règlement intérieur et du règlement de service**

Le Parc des Cytises, situé sur la commune de Bénifontaine, est en service depuis l'été 1974. Le transfert de la ville de Lens à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été réalisé le 1er janvier 2003.

Cet établissement est classé ICPE (Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement). L'autorisation d'exploitation initiale a été délivrée le 25 mars 1999, des arrêtés préfectoraux complémentaires du 12 mai 2005 et 22 octobre 2010 ont été annexés. Le décret du 22 octobre 2018 a modifié la nomenclature des installations classées. Une nouvelle autorisation d'ouverture a été délivrée en ce sens le 15 janvier 2020.

Le règlement intérieur date de mars 2003 et le règlement de service en cours de mai 2013. Certaines modalités de fonctionnement ne correspondent plus aux pratiques actuelles qui ont évolué soit en application de nouvelles réglementations, soit par la modification des protocoles sanitaires de travail, soit encore en raison des attentes des visiteurs. Il convient aujourd'hui de les mettre à jour.

Concernant plus particulièrement le taux de fréquentation et les demandes récurrentes des centres aérés, des écoles ainsi que de l'ensemble des visiteurs, une augmentation de l'amplitude horaire journalière serait plus adaptée.

#### **Ainsi, la situation actuelle est la suivante :**

Période hivernale : du 1er octobre au 31 mars  
Ouverture du lundi au dimanche de 13h à 17h

Période estivale : du 1er avril au 30 septembre  
Ouverture du lundi au vendredi de 12h à 19h en semaine et de 11h à 19h le week-end et les jours fériés

#### **La situation projetée serait :**

Période hivernale : du 1er octobre au 31 mars  
Ouverture du lundi au dimanche de 10h30 à 17h

Période estivale : du 1er avril au 30 septembre  
Ouverture du lundi au dimanche de 10h30 à 19h

S'agissant de la période de fermeture annuelle, il convient également de la mettre en adéquation avec les pratiques. Ainsi :

**Situation actuelle** : De mi-décembre à mi-février.

**Situation projetée** : De la fin des vacances de la Toussaint jusqu'au début des vacances de février.

Cette proposition prend en considération la très faible fréquentation en fin d'année eu égard aux conditions climatiques et au raccourcissement de la durée de la journée. Cette ouverture contraint l'établissement à mobiliser un agent de sécurité et un agent d'entretien.

Cette fermeture anticipée permet de mobiliser des heures à mettre au profit de l'allongement de la journée d'accueil du public pendant la période favorable.

Les modifications apportées n'impactent en rien les modalités de fonctionnement des agents.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26 mars 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le règlement de service et le règlement intérieur de l'établissement ainsi mis à jour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D33

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Modification de la délégation du Conseil Communautaire au Président – Organisation de jeux, concours et tirages au sort**

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui prévoit notamment que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines énoncées dans cet article et qu'il doit, à ce titre rendre, compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil communautaire de l'exercice des pouvoirs ainsi délégués,

Vu l'article L5211-9 du (CGCT), qui prévoit les conditions dans lesquelles le Président peut donner délégations, pour les compétences déléguées au titre de l'article L5211-10 du (CGCT), d'une part, aux Vice-présidents à l'effet d'exercer une partie de ses fonctions et, d'autre part, au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de services communautaires, à l'effet de signer les décisions relatives à la matière déléguée,

Vu la délibération n°C070720\_D010 du 07 juillet 2020, donnant délégation au Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin des compétences reprises aux articles L2122-22 et L5211-2 du CGCT,

La Communauté d'Agglomération encourage et soutien l'organisation de manifestations d'envergure contribuant au rayonnement du territoire, au développement économique, à la promotion des équipements et au développement des pratiques sportives et culturelles des publics éloignés ainsi qu'à l'ensemble de sa population.

D'une part, la Communauté d'Agglomération dispose de places pour des événements réguliers ou exceptionnels dont elle pourrait faire bénéficier les habitants des 36 communes. A titre d'exemple : le meeting d'athlétisme, l'infinity trail, la route du Louvre, les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, les championnats du monde de cyclocross, Ciné Comédie, spectacles culturels, ...

D'autre part, la Communauté d'Agglomération dispose de réseaux de communication : page facebook, instagram, ... qui pourraient, grâce aux jeux concours, devenir une référence « bon plan » et donner la possibilité d'une offre de loisirs gratuite.

Ce mécanisme des jeux concours pourrait également se décliner dans d'autres thématiques portées par la CALL.

Considérant que l'organisation de ces jeux concours nécessite de fixer pour chacun d'entre eux un règlement qui précise les conditions d'obtention des gains, de participation, le nombre et la valeur des lots à gagner.

Considérant que ces jeux concours se déroulent dans de courts délais et à échéances régulières, afin d'en faciliter la gestion, il pourrait être délégué au Président :

- La rédaction des règlements des jeux, concours ou tirages au sort,
- Le lancement des jeux, concours ou tirages au sort,
- La désignation des gagnants,
- L'attribution des lots.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Charge** le Président, au titre de l'article L 5211-10 du CGCT pour la durée de son mandat de :

- La rédaction des règlements des jeux, concours ou tirages au sort,
- Du lancement des jeux, concours ou tirages au sort,
- La désignation des gagnants,
- L'attribution des lots.

**Autorise** le Président à donner délégation, conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du CGCT, d'une part, aux Vice-présidents à l'effet d'exercer une partie de ses fonctions et, d'autre part, au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de services communautaires, à l'effet de signer les décisions relatives à la matière déléguée par le Conseil communautaire au Président, ci-dessus exposée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D34

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Grenay : Modification de la composition de la Commission Attractivité du Territoire**

Le Conseil Communautaire a, par délibération du 7 juillet 2020, décidé de constituer quatre commissions :

- Attractivité du Territoire,
- Développement Durable,
- Développement Social,
- Ressources et Moyens,

et fixé, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, leur composition.

Ces commissions ont pour mission d'analyser les politiques actuelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de proposer des inflexions ou la création de nouvelles politiques.

Suite à la démission du mandat de conseiller communautaire de M. Julien VOULIOT, il y a lieu de modifier la composition de la commission Attractivité du Territoire.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne**, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, M. Gaston CHOQUENET au sein de la Commission Attractivité du Territoire (en lieu et place de M. Julien VOULIOT).

La liste est ainsi modifiée :

### **- Commission chargée de la thématique Attractivité du Territoire : 24 membres**

	<b>NOMS PRÉNOMS</b>
1	ALLOÏ Frédéric
2	BANAS Carine
3	BOUKERCHA Farid
4	BOURDON Cécile
5	BRETON Anouk
6	CARBONNIER BEN AZOUZ Michèle
7	CHOQUENET Gaston
8	CIOFFI Perrine
9	CIURYS Christophe
10	CLAIRET Justin
11	CLAVET Bruno
12	CLEMENT Katy
13	DUCLOY Nadine
14	DUPORGE Laurent

15	DUQUESNOY Philippe
16	GODART Jean-Noël
17	LEMAIRE François
18	LETOQUART Jean
19	MARTEL Virginie
20	ROGER Alain
21	ROSZAK Christine
22	SIKORA Stéphane
23	TERLAT Yves
24	VANDEVOORDE Steven

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D35

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Conseil Communautaire a par délibération du 9 juillet 2020, décidé de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et désigné dans le respect de la législation en vigueur, des représentants pour l'assemblée délibérante et associations locales.

Cette commission a pour mission d'examiner entre autres, les rapports et bilans établis par les Délégués de Service Public, le prix et la qualité du service public d'eau potable sur les services d'assainissement, les régies en autonomie financières,...

Suite à la démission du mandat de conseiller communautaire de M. Julien VOULIOT, il y a lieu de modifier la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne**, M. Gaston CHOQUENET en tant que délégué suppléant au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (en lieu et place de M. Julien VOULIOT).

La liste est ainsi modifiée :

**Pour l'assemblée délibérante :**

Le Président,

M. Sylvain ROBERT

**TITULAIRES**

M. Alain LHERBIER

M. Tony MOULIN

M. André KUHCINSKI

Mme Jeanne HOUZIAUX

Mme Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ

M. Jean LETOQUART

M. Patrick CANIVEZ

M. Nicolas GODART

M. Justin CLAIRET

son suppléant,

M. Alain BAVAY

**SUPLÉANTS**

M. Daniel KRUSZKA

Mme Cécile BOURDON

M. Jérôme DARRAS

Mme Donata HOCHART

M. Gaston CHOQUENET

Mme Nathalie MEGUEULLE-MANIER

Mme Ludivine PLOUVIER

Mme Nadine DUCLOY

M. Jean-Noël GODART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D36

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Désignation de représentants - UFR Artois Faculté des Sports et de l'Education Physique et Faculté des Sciences

Par courrier en date du 17 avril 2024, Monsieur Julien VOULIOT a démissionné de son mandat de Conseiller Communautaire. Il convient donc de le remplacer en tant que représentant suppléant de la CALL au sein des conseils UFR des Sports et de l'Education Physique de Liévin et UFR des Sciences de Lens.

Conformément aux dispositions du Code de l'Education, articles L713-9, articles D719-41 et suivants, les statuts de l'UFR prévoient la nomination d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Aussi la réglementation en vigueur impose le respect, au sein des personnalités extérieures, de la parité hommes/femmes. Ce respect s'apprécie sur l'ensemble des personnalités extérieures siégeant au sein d'un même conseil.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne** M. Gaston CHOQUENET représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil UFR des Sports et de l'Éducation Physique de Liévin.

**Désigne** M. Gaston CHOQUENET représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil UFR des Sciences de Lens.

La représentation de la CALL à ces structures est ainsi modifiée :

	TITULAIRE	SUPLÉANT
UFR Artois - Faculté des sports et de l'éducation physique de Liévin	M. Joachim GUFFROY	M. Gaston CHOQUENET
UFR Artois - Faculté des sciences jean Perrin à Lens	M. Joachim GUFFROY	M. Gaston CHOQUENET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D37

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Représentants à divers organismes : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération (Agence d'Urbanisme de l'Artois, Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme)

Par courrier en date du 8 avril 2024, Monsieur Jérôme DARRAS a transmis sa démission en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois.

Par ailleurs, Monsieur Julien VOULIOT a démissionné de son mandat de Conseiller Communautaire par courrier en date de 17 avril 2024. Il convient donc de le remplacer en tant que représentant suppléant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois et du Comité de Direction de Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme.

Ainsi, il y a lieu de modifier la représentation de la CALL au sein de ces structures.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

#### Désigne :

- M. Christian SPRIMONT et M. Gaston CHOQUENET au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois,
- M. Gaston CHOQUENET au sein du Comité de Direction de Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme.

La composition des structures est ainsi modifiée :

Structures	Nombre	Prénom – Nom
Agence d'Urbanisme de l'Artois à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration	<b>le Président ou son représentant et 12 représentants à l'A.G. dont 6 représentants au CA</b>	- M. le Président, Sylvain ROBERT <i>ou son représentant M. André KUCHCINSKI</i>
	<b>Assemblée Générale</b>	- M. Alain ROGER
		- M. François LEMAIRE
		- M. Ludovic GAMBIEZ
		- M. Christian SPRIMONT
		-Mme Samia SADOUNE
		- Mme Laure MEPHU NGUIFO
		- M. Gaston CHOQUENET
		- M. Jean LETOQUART
		- M. Yves TERLAT
		- M. Georges KOPROWSKI
		- Mme Estelle SZABO
		- Mme Agnès LEVANT
	<b>Conseil d'Administration</b>	- M. Sylvain ROBERT
- M. Alain ROGER		

		- M. François LEMAIRE
		- M. Yves TERLAT
		- M. Jean LETOQUART
		- Mme Estelle SZABO
<b>Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme</b>	<b>12 titulaires</b>	- M. Philippe DUQUESNOY
		- M. Nicolas FRANCKE
		- Mme Hélène CORRE
		- Mme Christine STIEVENARD
		- Mme Martine GERMA
		- Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH
		- Mme Perrine CIOFFI
		- Mme Ludivine PLOUVIER
		- Mme Nathalie MEGUEULLE MANIER
		- Mme Martine DEMEYERE
		- M. Yvon LEJEUNE
		- M. Philippe VANTORRE
	<b>12 suppléants</b>	- <i>M. Christian SPRIMONT</i>
		- <i>Mme Catherine DAMBRINE</i>
		- <i>Mme Carine BANAS</i>
		- <i>Mme Corinne TATE</i>
		- <i>M. Christophe CIURYS</i>
		- <i>M. Tony MOULIN</i>
		- <i>Mme Virginie COLLART</i>
		- <i>M. Steven VANDEVOORDE</i>
		- <i>M. Laurent DUCAMP</i>
		- <i>M. Gaston CHOQUENET</i>
		- <i>Mme Bernadette DOUTREMEPUICH</i>
		- <i>Mme Virginie MARTEL</i>

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D38

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Participation à la protection sociale complémentaire prévoyance du personnel communautaire

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L827-7 et L827-8,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu la délibération du 28 septembre 2022 relative à la participation à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance du personnel communautaire,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26 mars 2024,

Considérant la volonté de la collectivité de poursuivre la démarche visant à accompagner les agents percevant les rémunérations les plus modestes, dans un contexte particulièrement tendu et de leur permettre la souscription aux dispositifs de protection proposés,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de revaloriser, à compter du 1er juillet 2024, la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture facultative prévoyance.

**Fixe** le niveau de participation prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit :

- Pour le risque prévoyance par agent et par mois :
  - o Catégorie A : 15 euros,
  - o Catégorie B : 17,5 euros,
  - o Catégorie C : 20 euros.

**Verse** cette contribution mensuellement directement à l'agent et sur fiche de paie, au vu de la production des justificatifs nécessaires. Le prestataire devant être détenteur d'un label d'habilitation. Le montant de la participation est plafonné au montant de la cotisation réellement versée.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget général.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D39

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Création d'un poste permanent à temps complet d'instructeur des aides à la rénovation de l'habitat du parc privé**

Vu les articles L 311-1, L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'instructeur des aides à la rénovation de l'habitat du parc privé ,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique habitat, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est délégataire des aides à la pierre de type 3 et instruit les dossiers d'aides à l'amélioration de l'habitat de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

L'agent sera chargé, en binôme avec un autre instructeur, d'instruire les demandes de subvention des ménages auprès de l'Anah et de la CALL, de renseigner les habitants sur les aides disponibles ainsi que de les accompagner dans leur projet de rénovation en complémentarité avec l'équipe habitat au sein de la Maison de l'Habitat Durable.

Relevant du Chef de service Habitat, l'agent assure :

- L'instruction des dossiers de demandes d'aides financières (ANAH et CALL) des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires au titre des dispositifs existants (PIG/OPAH-RU) ou à venir,
- La réalisation et la tenue des opérations comptables en lien avec la gestion des subventions.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des adjoints administratifs, relevant de la catégorie C,
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier d'une connaissance des politiques de l'habitat et notions sur les modalités d'intervention de l'ANAH ainsi que sur les techniques de construction et/ou d'une expérience avérée dans le domaine de compétences, de qualités relationnelles et rédactionnelles avérées, de la maîtrise des outils bureautiques,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Décide** de créer le poste permanent à temps complet d'instructeur des aides à la rénovation de l'habitat du parc privé dans les conditions reprises ci-dessus.

**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D40

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Création d'un poste permanent à temps complet de chef de service ingénierie financière pour la direction des finances (poste déjà présent au tableau des effectifs)**

Vu les articles L 311-1, L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de : chef de service ingénierie financière,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

Dans ce cadre, l'expertise et l'optimisation des montages financiers constituent un enjeu fort, tant pour la Communauté d'Agglomération que pour ses communes membres. Le rôle d'intermédiaire expert avec les financeurs s'avère stratégique et déterminant. C'est pourquoi la CALL renforce ses équipes par la création d'un poste de Chef de service Ingénierie financière. Son rôle est de développer la culture de la recette, d'optimiser le financement des projets (financeurs européens, nationaux et locaux) et de favoriser l'émergence de projets transversaux et/ou innovants.

Cette création s'effectue dans un contexte ré organisationnel, le poste figurant déjà au tableau des effectifs,

Sous l'autorité du Directeur des Finances, au sein du Pôle Ressources et Mutualisation, le chef de service Ingénierie financière participe à l'élaboration des stratégies d'investissement les plus adaptées aux priorités du Projet de territoire et de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI).

Il recherche, analyse et met en place les financements extérieurs, instruments et produits financiers destinés à maximaliser la performance des politiques publiques, dans le champ des projets dont la CALL est maître d'ouvrage ou délégataire des communes membres.

Il assure ainsi une fonction d'appui en ingénierie de projets auprès des directions opérationnelles, dans une dynamique d'animation interne. Dans le cadre du déploiement de la mutualisation, il exerce également une mission d'assistance auprès des communes adhérentes aux services communs.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, relevant de la catégorie A,
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier d'une formation supérieure de niveau en sciences politiques, gestion publique, affaires européennes et/ou développement territorial et /ou d'une expérience significative en collectivité, SEM ou bureau d'études, centrée sur l'ingénierie financière,
- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Décide** de créer le poste permanent à temps complet de chef de service ingénierie financière pour la direction des finances dans les conditions reprises ci-dessus.

**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D41

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Création du poste permanent à temps complet de Directeur Aménagement Ingénierie, Maîtrise d'ouvrage et Mobilité ( poste déjà présent au tableau des effectifs)**

Vu les articles L 313-1, L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération D14 du 15 avril 2021,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de directeur Aménagement Ingénierie, Maîtrise d'ouvrage et Mobilité,

Vu le tableau des effectifs, Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

A travers de son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. Elle porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux. Face à cette montée en puissance il était devenu nécessaire de structurer la maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux multiples enjeux que présentent les dossiers.

La création de la Direction Aménagement Ingénierie, Maîtrise d'ouvrage et Mobilité, à travers la délibération votée en conseil communautaire le 15 avril 2021, avait pour objectif la genèse d'un outil opérationnel au service des directions thématiques et des projets communautaires émergents. Il s'agissait également, pour les communes du territoire qui le souhaitaient, d'être accompagnées sur le développement de leurs projets complexes, la commune restant la seule à décider sur ses compétences propres. L'adaptation des moyens de l'ingénierie de l'agglomération permettait ainsi d'importantes économies d'échelle pour le bloc communal compte tenu de la mutualisation des postes ainsi créés et de l'expertise ainsi partagée. Les projets basculent désormais en phase opérationnelle.

La structuration de cette direction se poursuit au travers du redéploiement d'un service et de postes existants et par le renforcement des effectifs, en fonction de la montée en charge des projets et des sollicitations des communes (et de leur participation financière selon le même principe que pour la mutualisation).

Il est aujourd'hui proposé la création de l'emploi permanent à temps complet de Directeur Aménagement Ingénierie, Maîtrise d'ouvrage et Mobilité, qui aura entre autres pour missions de :

- Participer à la mise en œuvre des orientations stratégiques du projet de territoire,
- Piloter les études prospectives (prospectives, thématiques, participation à des réseaux de réflexion à l'échelle des villes, du Bassin Minier, Pôle Métropolitain..),
- Piloter les études pré-opérationnelles (études de capacité et de faisabilité urbaines) pour des projets d'envergure et fort potentiel de développement pour le territoire,
- Accompagner les projets en phase pré-opérationnelle (accompagnement des projets des promoteurs, orientation des choix urbains, négociation avec les promoteurs et propriétaires fonciers, définition des modes opératoires...),

- Piloter, coordonner et superviser les projets d'aménagement urbain, ...,
- Manager le service de Maîtrise d'ouvrage comprenant à la fois les VRD, le bâtiment et la mutualisation,
- Contribuer à la programmation pluriannuelle des investissements communautaires, à la conduite des opérations en régie ou déléguées,
- Garantir un contrôle de la qualité de l'ensemble des opérations,

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera de la catégorie A et du cadre d'emploi des attachés territoriaux et de celui des ingénieurs territoriaux,
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - . D'un diplôme supérieur en Urbanisme, Aménagement, et / ou d'une expérience confirmée,
  - . D'une expérience en pilotage de réflexion stratégique (conception de projets urbains, maîtrise d'ouvrage,,,), en conduite de projet urbain complexe et de démarches transversales,
  - . De connaissances en procédures d'aménagement, droit des sols, politiques urbaines, gestion des collectivités locales, marchés publics,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux ou de celui des ingénieurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Décide** de créer le poste permanent à temps complet de Directeur Aménagement Ingénierie, Maîtrise d'ouvrage et Mobilité, pour la Direction Aménagement Ingénierie, Maîtrise d'ouvrage et Mobilité dans les conditions reprises ci-dessus.

**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D42

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

**Création de 3 postes permanents à temps complet pour la direction aménagement, ingénierie, maîtrise d'ouvrage et mobilité**  
**Chef de pôle Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage**  
**Chef de service Aménagement et grands projets**  
**Chef de service transition énergétique et accompagnement des communes**  
**(postes déjà présents au tableau des effectifs)**

Vu les articles L311-1, L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création des emplois permanents à temps complet de Chef de pôle Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage, Chef de service Aménagement et grands projets et Chef de service transition énergétique et accompagnement des communes,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) porte aujourd'hui de plus en plus de projets, souvent complexes et multi-partenariaux. Face à cette montée en puissance de notre collectivité, il était devenu nécessaire de structurer la maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux multiples enjeux des dossiers.

La délibération du 15 avril 2021 a ainsi permis de créer une direction qui constitue l'outil opérationnel des directions thématiques. Elle permet également aux communes du territoire qui le souhaitent, d'être accompagnées dans le développement de leurs projets complexes, étant précisé que la commune reste la seule à décider sur ses compétences propres. De fait, l'adaptation des moyens de l'ingénierie de l'agglomération permet d'importantes économies d'échelle pour les communes, compte tenu de la mutualisation des postes et de cette expertise.

Aussi, afin d'optimiser le fonctionnement de cette direction, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'ajuster les effectifs et c'est donc dans ce cadre ré-organisationnel qu'il est proposé de créer les postes suivants, postes déjà présents au tableau des effectifs.

Le chef de pôle Ingénierie et Maîtrise d'Ouvrage relève du Directeur de l'Aménagement, des Grands Projets et de la Maîtrise d'Ouvrage, il a en charge la Maîtrise d'Ouvrage assure la direction et le management de plusieurs services.

Le chef de pôle :

- Assure les programmes de travaux d'investissement « infrastructures et immobiliers » : voirie réseaux divers des sites communautaires, construction de bâtiments, réalisation d'ouvrages de génie civil, de rénovation thermique des immeubles communautaire ou communaux dans le cadre de la mutualisation, la réalisation des grands équipements (centre nautique par exemple),
- Participe dans le cadre des mandats au développement des projets des communes adhérentes,
- Anime et coordonne les services relevant de ses fonctions.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, relevant de la catégorie A,
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - . D'un diplôme supérieur en BTP, et /ou d'une expérience confirmée dans le domaine du bâtiment et/ou des VRD.
  - . D'une maîtrise des Techniques de management et des marchés publics,
  - . D'une capacité à prendre des initiatives, à être force de proposition,
  - . D'une sensibilisation aux enjeux du développement durable et en particulier du volet énergétique,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le chef de service aménagement et grands projets relève de la direction l'Aménagement, Grands Projets et Maîtrise d'Ouvrage, il exerce ses missions autour des grands projets à la fois urbains (ZAC Centralité à Lens / 64 ha, par exemple), à vocation économique (Quadraparc, Jardins de l'Artois...) ou en lien avec la requalification de friches (Tréfileurope, CHL,...) portés par la CALL. Il coordonne l'aménagement des sites à enjeux communautaires ou délégués à la CALL à travers le service commun.

A ce titre, il assure :

- L'animation et la coordination du service,
- La coordination sur le plan technique, administratif, juridique et financier des opérations d'aménagement engagées dans le domaine des grands projets, de l'aménagement, et de l'espace urbain,
- La coordination du service avec la direction,
- La liaison avec les autres services en fonction des besoins.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des attachés territoriaux, relevant de la catégorie A,
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier :

- D'un diplôme de niveau supérieur dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme ou de l'architecture et/ ou d'une expérience avérée dans le domaine de compétences,
  - De la maîtrise de l'outil informatique et du fonctionnement des collectivités territoriales,
  - De la maîtrise de l'urbanisme réglementaire et opérationnel ainsi que du montage technique administratif et financier d'une opération d'aménagement,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;
  - Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

#### Le chef de service transition énergétique et accompagnement des communes :

Depuis 2022, la Direction Aménagement Grands Projets et Maîtrise d'Ouvrage et ses services mutualisés ont pour principal objectif de partager de l'ingénierie pour accompagner les communes, à la fois dans la mise en place d'une véritable stratégie énergétique et également pour concrétiser des opérations (construction vertueuse, rénovation énergétique et aménagement urbain) via des mandats de maîtrise d'ouvrage. Les communes bénéficient de cette ingénierie de proximité qui leur permet de s'engager beaucoup plus facilement dans une opération sans fragiliser leurs ressources parfois limitées. La mutualisation est un vecteur de réussite pour accélérer la transition, pour mettre en place une planification énergétique et la mutualisation est un atout pour le passage à l'acte.

Afin de garantir la mise en œuvre des politiques énergétiques du territoire, le chef de service Transition énergétique et Accompagnement des communes aura un rôle essentiel de coordination entre les différents services et communes du territoire. Il veillera à une cohérence, à la qualité et à l'optimisation des actions menées.

Il aura pour rôle d'animer l'équipe engagée et mobilisée autour de ce projet ambitieux, constituée d'expert techniques (énergéticiens, conducteurs d'opérations, chargés de missions), juridiques (service achat en particulier) ou financière (au sein de la direction finance et de l'ingénierie financière en place).

Il apportera la vision stratégique du financement à la rénovation énergétique (opportunités, modèles innovants etc..).

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, relevant de la catégorie A,
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - D'une expérience exigée dans le domaine de compétence,
  - d'une connaissance des collectivités territoriales et de leur organisation (mécanismes de décision, gestion administrative et financière, marchés publics...),

- De la maîtrise des méthodologies de conduite et de gestion de projets complexes,
  - D'une solide culture financière et juridique : modèles économiques innovants (Tiers financement, contrats de performance, marchés publics globaux de performance, concessions de service public ...),
  - De solides connaissances en marchés publics, droits des collectivités, contrats de partenariats...
  - D'une expertise technique dans les domaines thermiques et énergétiques, de la rénovation et décarbonation des bâtiments,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 29 mars 2024,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Décide** de créer, au sein de la Direction Aménagement, Grands Projets et Maîtrise d'ouvrage, les postes permanents à temps complet de :

- Chef de pôle ingénierie et maîtrise d'ouvrage,
- Chef de service aménagement et grands projets,
- Chef de service transition énergétique et accompagnement des communes, dans les conditions reprises ci-dessus.

**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D43

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Création d'un poste permanent à temps complet de coordinateur pour la direction communication**

Vu les articles L 311-1, L313-1 et L332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur au sein de la direction de la communication,

Vu le tableau des effectifs,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

A travers son projet de territoire, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation.

La Direction de la Communication a en charge la conception et le suivi de l'ensemble des actions de communication de l'agglomération. La direction assure la gestion de la communication institutionnelle et accompagne l'organisation de grands événements. Elle contribue à la valorisation du territoire. Elle alimente les stratégies de communication interne.

Il est aujourd'hui proposé de créer le poste permanent à temps complet de coordinateur communication pour la Direction de la Communication, afin d'assurer la réalisation des tâches administratives et logistiques de cette direction, notamment la rédaction et le suivi des marchés publics et également de contribuer activement aux logiques de communication interne en liaison avec le service dédié.

Le coordinateur aura donc principalement pour missions de gérer les dossiers administratifs de la direction, préparer la tenue de ses réunions, en rédiger les comptes-rendus, accueillir et orienter les visiteurs, fournisseurs et partenaires, ainsi que suivre le budget et gérer les marchés publics de la direction en lien avec le directeur de la communication, participer à la mise en œuvre du plan de communication, gérer des relations avec les partenaires.

Il est précisé que :

- Cet emploi relèvera du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, relevant de la catégorie B,
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans, dans les conditions de l'article L332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,
- Dans ce cas, ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,
- L'agent recruté par contrat devra justifier :
  - . De la maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Outlook...), de capacités rédactionnelles et relationnelles avérées,
  - . De la maîtrise des règles en matière de commande publique,

- D'une excellente connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales,
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Décide** de créer le poste permanent à temps complet de coordinateur communication pour la Direction de la Communication dans les conditions reprises ci-dessus.

**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D44

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Actualisation de la délibération du 14 décembre 2023 relative à la création d'un poste permanent à temps complet d'archiviste pour la direction Coordination Mutualisation**

Vu les articles L 311-1, L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de coordinateur communication interne,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération D49 du 14 décembre 2023,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée.

La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche (Code du patrimoine, article L211-2).

Les enjeux liés à la gestion documentaire dans les collectivités et la transition numérique nécessitent d'engager les moyens nécessaires afin de poursuivre la dématérialisation des actes et des procédures et engager l'archivage numérique.

Pour rappel, par délibération en date du 14 décembre 2023, le Conseil Communautaire a validé la création d'un emploi permanent à temps complet d'archiviste pour la direction coordination mutualisation, ouvert au titre de la filière culturelle, sur le cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et le grade d'attaché de conservation du patrimoine.

L'infructuosité des candidatures conduit aujourd'hui à envisager d'élargir les possibilités de recrutement au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (filière administrative).

Relevant de la direction Coordination mutualisation, l'archiviste, sous l'autorité de la cheffe du service ressources internes et en étroite collaboration avec la direction des services informatiques et numériques, aura en charge l'élaboration et la mise en œuvre de la politique d'archivage numérique.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra relever au sein des filières culturelle et administrative, des cadres d'emploi des assistants de conservation du patrimoine, des rédacteurs territoriaux, soit de la catégorie B.
- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- L'agent recruté par contrat devra justifier de connaissances et/ou expérience dans le domaine de compétences, notamment des connaissances en matière de réglementation, normes d'archivage, indexation, tri, élimination et conservation des archives, ainsi que la connaissance d'un ou des logiciels métier de gestion des archives. La maîtrise du fonctionnement des collectivités locales, ainsi que des capacités de rédaction sont vivement souhaitées.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine, ou le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;
- Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Décide** d'actualiser le poste permanent à temps complet de d'archiviste, pour la Direction Coordination et Mutualisation dans les conditions reprises ci -dessus.

**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D45

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Participation financière de la CALL à Artois Mobilité Institution d'un mécanisme de versement d'une subvention de complément de prix**

**Considérant** le transfert de la compétence transport de la CALL au Syndicat Mixte des Transports LLHC devenu Artois-Gohelle (SMT AG) puis Artois Mobilités en 2022 ;

**Considérant** le Code Général des Impôts et notamment son article 266 1°) a précisant que la base d'imposition de la TVA est constituée pour les livraisons de biens, les prestations de services et les acquisitions intracommunautaires, par toutes les sommes, valeurs, biens ou services reçus ou à recevoir par le fournisseur ou le prestataire en contrepartie de ces opérations, de la part de l'acheteur, du preneur ou d'un tiers, y compris les subventions directement liées au prix de ces opérations ;

**Considérant** les statuts d'Artois Mobilités et notamment son article 17 relatif à la contribution des membres du Syndicat Mixte et en fixant les critères ;

**Considérant** le contrat de délégation de service public conclu entre Artois Mobilités et Transdev Artois-Gohelle, et notamment son annexe 1.3 grille tarifaire TADAO ;

Le Syndicat Mixte Artois Mobilités a mis en place depuis 2014 une politique tarifaire ambitieuse en faveur des publics ayant le plus besoin d'utiliser les transports en commun avec la mise en place notamment d'abonnements annuels à des prix très réduits, pour les jeunes, demandeurs d'emplois, seniors, ou encore personnes en situation de handicap.

Cette politique tarifaire permet de répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux associés au droit à la mobilité. Ainsi, et bien que l'évolution des tarifs ne permette pas à elle seule d'augmenter la fréquentation des transports, la gamme tarifaire actuelle a encouragé le report modal, et a conduit les usagers à se tourner vers des abonnements financièrement abordables, au détriment du titre unitaire, qui constituait auparavant l'élément substantiel des recettes enregistrées sur le réseau, et qui a vu sa part baisser de manière significative depuis 2014.

Elle a parallèlement permis une augmentation du nombre de voyages effectué via le réseau TADAO sur le ressort territorial d'Artois Mobilités (de 16,5 M de voyages en 2013 à 18,9 M en 2022). Soit + 14,5% en 10 ans.

Les ratios recettes/voyages et recettes/dépenses d'Artois Mobilités se sont donc progressivement dégradés au cours de ces 10 dernières années.

Or, la doctrine de l'administration fiscale exige qu'un ratio recettes / dépenses (R/D) de 10% soit respecté pour maintenir le montage contractuel de la délégation de service public à forfait de charge, par lequel Artois Mobilités, en qualité d'exploitant fiscal, est propriétaire des recettes générées par le réseau et est en droit de récupérer la TVA versée sur le forfait de charges versé au délégataire (environ 8 M€ en 2022).

Ce seuil de 10 % s'apprécie en fonction de l'ensemble des recettes taxables issues de l'activité de transport, y compris, le cas échéant, les **subventions dites de « complément de prix »** mentionnées au a) du 1 de l'article 266 du code général des impôts, rapporté à l'intégralité de son coût de revient annuel.

Le ratio R/D avait été maintenu à un niveau suffisant durant le contrat de délégation de service précédent, grâce aux engagements de recettes du délégataire et à une indexation raisonnable – compte tenu d'un niveau d'inflation maîtrisé, jusqu'il y a un peu plus de deux ans - du forfait de charges.

Depuis, l'inertie de fréquentation engendrée par la crise du covid-19, a ralenti la croissance des recettes sur le réseau, et a modéré l'engagement du délégataire sur ce point, et s'agissant du futur contrat.

Par ailleurs, l'inflation et son corollaire, à savoir l'indexation potentiellement très défavorable du forfait de charge sur les prochains exercices, conduisent à une hausse potentiellement importante du forfait de charges. Il en résulte la projection d'un ratio R/D potentiellement fortement dégradé sur le prochain contrat.

Enfin, la levée de l'option « gratuité » totale mise en place sur ce contrat ferait disparaître la quasi-totalité des recettes.

C'est pourquoi, il est proposé que les agglomérations membres puissent verser des subventions dites « complément de prix » (ou compensations tarifaires) à Artois Mobilités, afin de soutenir sa politique tarifaire et lui permettre de maintenir une activité taxable assujettie à la TVA, et ainsi à maintenir le modèle contractuel défini.

Cette subvention prendra en charge une partie du coût des titres mis à la charge des usagers (la totalité en cas de gratuité) et sera appelée par Artois Mobilités au moment de la détermination du niveau des participations des agglomérations au fonctionnement du Syndicat Mixte.

Elle constituera une part de cette participation calculée selon les mêmes critères, et n'en affectera pas le montant. Ainsi, la participation des agglomérations sera composée : d'une subvention « classique » non assujettie à la TVA et d'une subvention « complément de prix » assujettie à la TVA (10%).

Pour 2024, la participation cumulée des 3 agglomérations restera au même niveau que les années précédentes soit 18 M€ dont 14 M€ de contribution « classique » et 4 M€ de subvention « complément de prix ».

Pour 2025, la participation cumulée des 3 agglomérations intégrera les effets de la décision de prise en charge financière des abonnements par celles-ci et en faveur des usagers, en préfiguration de la levée de l'option "gratuité", au 1er janvier 2026.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** le mécanisme du versement de subventions de complément de prix de la part de la CALL visant à soutenir la politique tarifaire du Syndicat Mixte Artois Mobilités.

**Précise** que le niveau de la subvention annuelle de complément de prix, au titre de l'exercice 2024 :

- 3 -

- Sera défini au moment de la détermination de la participation annuelle de la CALL sur appel d'Artois Mobilités sur la base des critères établis pour son calcul, et déterminé à l'article 17 des statuts d'Artois Mobilités,
- Sera réparti entre les membres ayant accepté le principe du mécanisme des compléments de prix,
- N'aura pas pour effet d'augmenter le niveau de participation de la CALL à périmètre de service et conditions tarifaires constantes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D46

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Régularisation des écritures comptables dans le cadre du dispositif des aides à la pierre Opérations d'ordre non budgétaire**

Par convention de délégation de compétence conclue entre la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et l'État, et signée en date du 28 mars 2006, ce dernier a confié à la CALL l'attribution des aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat privé et leur notification aux bénéficiaires.

Cette délégation a donc été effective depuis l'exercice 2006.

Budgétairement et comptablement, la mise en place de ce dispositif reste totalement neutre pour les finances de la CALL, les dépenses de versement de ces aides aux bénéficiaires (particuliers ou bailleurs) étant totalement couvertes par les recettes que l'État verse à la CALL.

Financièrement, en revanche, ce dispositif sollicite la trésorerie de la CALL, en raison du décalage entre les versements qu'elle opère auprès des bénéficiaires et la perception des recettes en provenance de l'État, couvrant ainsi de manière différée, 100% de la dépense.

Par ailleurs, dans le cadre de la convention de services entre la Direction Départementale Des Finances Publiques et les services financiers de la CALL, différentes pistes d'audit et de contrôles sont conduites, en vue de poursuivre l'objectif de qualité comptable, indispensable à la bonne lecture économique et financière des comptes de la collectivité.

A cet égard et dans ce cadre partenarial, il a été constaté que, depuis le démarrage de ce dispositif de délégation des "aides à la pierre" par l'État au bénéfice de la CALL, les opérations comptables ont été enregistrées, en dépenses et en recettes, sur des imputations erronées (chapitre 204 en dépenses et 13 en recettes), avec altération des résultats de clôture. En effet, l'enregistrement de ces dépenses et recettes sur des comptes erronés a eu pour conséquence, au cours de l'ensemble des exercices concernés, la constatation et la comptabilisation, à tort, d'amortissements.

Or concrètement, dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif délégué d'aides à la pierre, la CALL ne joue le rôle, financièrement parlant, que de "véhicule de trésorerie", versant d'une main (aux bénéficiaires des aides) ce qu'elle perçoit ensuite de l'autre (à savoir le remboursement de ces aides par l'Etat).

Ces opérations de "tiroir-caisse" sont donc sans aucune incidence patrimoniale pour la CALL, puisque seuls les patrimoines des bénéficiaires de ces aides se trouvent affectés par le dispositif.

Ainsi pour la CALL, ces opérations sont donc réalisées pour le compte de tiers, et les imputations appropriées auraient donc dû être 4581 pour les dépenses et 4582 pour les recettes.

Enfin, la réglementation budgétaire et comptable en vigueur, prévoit la régularisation d'erreurs de comptabilisation sur exercices antérieurs, par opérations d'ordre non budgétaires, effectuées dans les seuls comptes de la DDFIP et par le biais du compte 1068 "autres réserves" de la Collectivité.

Le travail d'identification précis et exhaustif des différentes comptabilisations concernées, entre 2006 et 2023, ainsi que des montants en jeu, sont en cours et conduits en lien avec les services de la DDFIP.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales instituant le dispositif de délégation de compétence des aides à la pierre,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2005,

Vu la convention de délégation de compétence en date du 28 mars 2006,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à régulariser les comptabilisations erronées, pour les exercices 2006 à 2023 :

- par opérations d'ordre non budgétaires et en mouvementant le compte 1068 du budget principal,
- et par décisions prises en application de la présente délibération, dès lors que le travail de fiabilisation des informations aura été finalisé de manière précise et exhaustive, en lien avec les services de la DDFIP.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D47

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie d'emprunt MAISONS ET CITES - Construction de 15 logements Voie Mirabeau à Loos-en-Gohelle**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons et Cités SA d'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**158099** en annexe signé entre **Maisons et Cités SA d'HLM** ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **prêt d'un montant total de 1 528 822 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 158099** constitué de 7 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 528 822 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4** : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D48

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Garantie d'emprunt - VILOGIA - Acquisition en VEFA de 109 logements Avenue Alfred Maës et Rue Edouard Bollaert (Lallain) à Lens - délibération modificative pour erreur matérielle**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec VILOGIA HOLDING prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°154475 en annexe signé entre VILOGIA HOLDING ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **7 724 405 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°154475** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 7 724 405 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### **Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre RECOMMANDÉE de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**Article 4 :** Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D49

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Principal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget Principal et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget Principal sont arrêtés comme suit :

	Budget Principal	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2022	23 191 465,20 €		23 191 465,20 €
B	Affectation résultat 2022 (1068)	15 000 000,00 €		15 000 000,00 €
C	Recette de l'exercice 2023	163 851 610,39 €	47 478 149,90 €	211 329 760,29 €
<b>D=A+C</b>	<b>Total recettes 2023</b>	<b>172 043 075,59 €</b>	<b>47 478 149,90 €</b>	<b>219 521 225,49 €</b>
E	Dépenses de l'exercice 2023	150 592 362,93 €	44 592 479,58 €	195 184 842,51 €
F	report résultat 2022		4 590 281,78 €	4 590 281,78 €
<b>G=E+F</b>	<b>Total dépenses 2023</b>	<b>150 592 362,93 €</b>	<b>49 182 761,36 €</b>	<b>199 775 124,29 €</b>
<b>H=D-G</b>	<b>Résultat brut de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>21 450 712,66 €</b>	<b>- 1 704 611,46 €</b>	<b>19 746 101,20 €</b>
	<b>Restes à réaliser</b>			
I	Recettes		2 496 526,69 €	2 496 526,69 €
J	Dépenses	330 771,48 €	1 813 556,02 €	2 144 327,50 €
<b>K=I-J</b>	<b>Solde</b>	<b>- 330 771,48 €</b>	<b>682 970,67 €</b>	<b>352 199,19 €</b>
<b>L=H-K</b>	<b>Résultat net de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>21 119 941,18 €</b>	<b>- 1 021 640,79 €</b>	<b>20 098 300,39 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

1 ne prend pas part au vote  
 Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : M. Bruno CLAVET et M. Louis MOMPEU)

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal ainsi présenté.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2024, pour un montant de 1 813 556,02 € en dépenses d'investissement, 2 496 526,69 € en recettes d'investissement et 330 771,48 € en dépenses de fonctionnement.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2024.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D50

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe Action Économique

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget annexe Action Économique et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget annexe Action Économique sont arrêtés comme suit :

	Budget Action Economique	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2022	4 839 738,01 €		4 839 738,01 €
B	Affectation résultat 2022 (1068)	4 839 738,01 €		4 839 738,01 €
C	Recette de l'exercice 2023	28 891 890,76 €	31 020 332,49 €	59 912 223,25 €
<b>D=A+C</b>	<b>Total recettes 2023</b>	<b>28 891 890,76 €</b>	<b>31 020 332,49 €</b>	<b>59 912 223,25 €</b>
E	Dépenses de l'exercice 2023	27 476 005,97 €	28 854 799,85 €	56 330 805,82 €
F	report résultat 2022		7 328 186,97 €	7 328 186,97 €
<b>G=E+F</b>	<b>Total dépenses 2023</b>	<b>27 476 005,97 €</b>	<b>36 182 986,82 €</b>	<b>63 658 992,79 €</b>
<b>H=D-G</b>	<b>Résultat brut de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>1 415 884,79 €</b>	<b>- 5 162 654,33 €</b>	<b>- 3 746 769,54 €</b>
	<b>Restes à réaliser</b>			
I	Recettes		619 723,00 €	619 723,00 €
J	Dépenses		57 507,11 €	57 507,11 €
<b>K=I-J</b>	<b>Solde</b>	<b>- €</b>	<b>562 215,89 €</b>	<b>562 215,89 €</b>
<b>L=H-K</b>	<b>Résultat net de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>1 415 884,79 €</b>	<b>- 4 600 438,44 €</b>	<b>- 3 184 553,65 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

1 ne prend pas part au vote  
Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : M. Bruno CLAVET et M. Louis MOMPEU)

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe Action Économique ainsi présenté,

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2024, pour un montant de 57 507,11 € en dépenses d'investissement et 619 723 € en recettes d'investissement,

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2024,

**Déclare** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D51

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe Développement Numérique

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget annexe Développement Numérique et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget annexe Développement Numérique sont arrêtés comme suit :

	Budget Développement Numérique	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2022	1 165 166,64 €	741 085,16 €	1 906 251,80 €
B	Affectation résultat 2022 (1068)			- €
C	Recette de l'exercice 2023	216 980,87 €	114 004,76 €	330 985,63 €
<b>D=A+C</b>	<b>Total recettes 2023</b>	<b>1 382 147,51 €</b>	<b>855 089,92 €</b>	<b>2 237 237,43 €</b>
E	Dépenses de l'exercice 2023	526 196,85 €	15 631,31 €	541 828,16 €
F	report résultat 2022			- €
<b>G=E+F</b>	<b>Total dépenses 2023</b>	<b>526 196,85 €</b>	<b>15 631,31 €</b>	<b>541 828,16 €</b>
<b>H=D-G</b>	<b>Résultat brut de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>855 950,66 €</b>	<b>839 458,61 €</b>	<b>1 695 409,27 €</b>
	<b>Restes à réaliser</b>			
I	Recettes			- €
J	Dépenses		- €	- €
<b>K=I-J</b>	<b>Solde</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>L=H-K</b>	<b>Résultat net de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>855 950,66 €</b>	<b>839 458,61 €</b>	<b>1 695 409,27 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

1 ne prend pas part au vote  
 Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : M. Bruno CLAVET et M. Louis MOMPEU)

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe Développement Numérique ainsi présenté.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnaît** qu'il n'y a pas de restes à réaliser à reprendre au budget supplémentaire 2024.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2024.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D52

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe Assainissement

le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget Assainissement et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget Assainissement sont arrêtés comme suit :

	Budget Assainissement	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2022	11 669 929,91 €		11 669 929,91 €
B	Affectation résultat 2022 (1068)	5 680 415,44 €		5 680 415,44 €
C	Recette de l'exercice 2023	12 042 119,71 €	9 952 769,32 €	21 994 889,03 €
<b>D=A+C</b>	<b>Total recettes 2023</b>	<b>18 031 634,18 €</b>	<b>9 952 769,32 €</b>	<b>27 984 403,50 €</b>
E	Dépenses de l'exercice 2023	7 473 471,98 €	12 273 192,18 €	19 746 664,16 €
F	report résultat 2022		4 576 792,35 €	4 576 792,35 €
<b>G=E+F</b>	<b>Total dépenses 2023</b>	<b>7 473 471,98 €</b>	<b>16 849 984,53 €</b>	<b>24 323 456,51 €</b>
<b>H=D-G</b>	<b>Résultat brut de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>10 558 162,20 €</b>	<b>- 6 897 215,21 €</b>	<b>3 660 946,99 €</b>
	<b>Restes à réaliser</b>			
I	Recettes		25 000,00 €	25 000,00 €
J	Dépenses		1 388 533,74 €	1 388 533,74 €
<b>K=I-J</b>	<b>Solde</b>	<b>- €</b>	<b>- 1 363 533,74 €</b>	<b>- 1 363 533,74 €</b>
<b>L=H-K</b>	<b>Résultat net de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>10 558 162,20 €</b>	<b>- 8 260 748,95 €</b>	<b>2 297 413,25 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

1 ne prend pas part au vote  
 Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : M. Bruno CLAVET et M. Louis MOMPEU)

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2023 du Budget Assainissement ainsi présenté.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2024, pour un montant de 1 388 533,74 € en dépenses d'investissement, 25 000,00 € en recettes d'investissement.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2024.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D53

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe Eau Potable

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget Eau Potable et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget Eau Potable sont arrêtés comme suit :

	Budget Eau Potable	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2022	6 012 232,01 €		6 012 232,01 €
B	Affectation résultat 2022 (1068)	1 766 178,03 €		1 766 178,03 €
C	Recette de l'exercice 2023	8 192 323,39 €	3 820 655,54 €	12 012 978,93 €
<b>D=A+C</b>	<b>Total recettes 2023</b>	<b>12 438 377,37 €</b>	<b>3 820 655,54 €</b>	<b>16 259 032,91 €</b>
E	Dépenses de l'exercice 2023	4 374 948,60 €	4 494 709,15 €	8 869 657,75 €
F	report résultat 2022		1 673 793,64 €	1 673 793,64 €
<b>G=E+F</b>	<b>Total dépenses 2023</b>	<b>4 374 948,60 €</b>	<b>6 168 502,79 €</b>	<b>10 543 451,39 €</b>
<b>H=D-G</b>	<b>Résultat brut de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>8 063 428,77 €</b>	<b>- 2 347 847,25 €</b>	<b>5 715 581,52 €</b>
	<b>Restes à réaliser</b>			
I	Recettes		109 888,25 €	109 888,25 €
J	Dépenses		716 824,67 €	716 824,67 €
<b>K=I-J</b>	<b>Solde</b>	<b>- €</b>	<b>- 606 936,42 €</b>	<b>- 606 936,42 €</b>
<b>L=H-K</b>	<b>Résultat net de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>8 063 428,77 €</b>	<b>- 2 954 783,67 €</b>	<b>5 108 645,10 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

1 ne prend pas part au vote  
 Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : M. Bruno CLAVET et M. Louis MOMPEU)

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2023 du Budget Eau Potable ainsi présenté.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2024, pour un montant de 716 824,67 € en dépenses d'investissement, 109 888,25 € en recettes d'investissement.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2024.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D54

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe SPANC

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget annexe SPANC et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget annexe SPANC sont arrêtés comme suit :

	Budget SPANC	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2022	162 741,61 €		162 741,61 €
B	Affectation résultat 2022 (1068)			- €
C	Recette de l'exercice 2023	25 936,27 €		25 936,27 €
<b>D=A+C</b>	<b>Total recettes 2023</b>	<b>188 677,88 €</b>	<b>- €</b>	<b>188 677,88 €</b>
E	Dépenses de l'exercice 2023			- €
F	report résultat 2022			- €
<b>G=E+F</b>	<b>Total dépenses 2023</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>H=D-G</b>	<b>Résultat brut de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>188 677,88 €</b>	<b>- €</b>	<b>188 677,88 €</b>
	<b>Restes à réaliser</b>			
I	Recettes			- €
J	Dépenses			- €
<b>K=I-J</b>	<b>Solde</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>L=H-K</b>	<b>Résultat net de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>188 677,88 €</b>	<b>- €</b>	<b>188 677,88 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

1 ne prend pas part au vote  
 Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : M. Bruno CLAVET et M. Louis MOMPEU)

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe SPANC ainsi présenté.

**Constata** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnait** qu'il n'y a pas de restes à réaliser à reprendre au budget supplémentaire 2024.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2024.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D55

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe Crématorium

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget Crématorium et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget Crématorium sont arrêtés comme suit :

	Budget Crématorium	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2022	169 281,86 €	189 714,73 €	358 996,59 €
B	Affectation résultat 2022 (1068)			- €
C	Recette de l'exercice 2023	878 266,66 €	76 847,69 €	955 114,35 €
<b>D=A+C</b>	<b>Total recettes 2023</b>	<b>1 047 548,52 €</b>	<b>266 562,42 €</b>	<b>1 314 110,94 €</b>
E	Dépenses de l'exercice 2023	801 093,82 €	327 132,06 €	1 128 225,88 €
F	report résultat 2022			- €
<b>G=E+F</b>	<b>Total dépenses 2023</b>	<b>801 093,82 €</b>	<b>327 132,06 €</b>	<b>1 128 225,88 €</b>
<b>H=D-G</b>	<b>Résultat brut de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>246 454,70 €</b>	<b>- 60 569,64 €</b>	<b>185 885,06 €</b>
	Restes à réaliser			
I	Recettes			- €
J	Dépenses		16 073,68 €	16 073,68 €
<b>K=I-J</b>	<b>Solde</b>	<b>- €</b>	<b>- 16 073,68 €</b>	<b>- 16 073,68 €</b>
<b>L=H-K</b>	<b>Résultat net de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>246 454,70 €</b>	<b>- 76 643,32 €</b>	<b>169 811,38 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

1 ne prend pas part au vote  
 Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : M. Bruno CLAVET et M. Louis MOMPEU)

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2023 du Budget Crématorium ainsi présenté.

**Constate** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser, qui seront repris au budget supplémentaire 2024, pour un montant de 16 073,68 € en dépenses d'investissement.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2024.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D56

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Approbation du Compte Financier Unique 2023 Budget Annexe Port Fluvial

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°21 du 16 décembre 2021 portant sur l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la convention du 22 décembre 2021 relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°58 du 22 juin 2023 élargissant, par avenant à la convention initiale, le périmètre de l'expérimentation du CFU aux budgets SPIC/M4 de la CALL à compter du 1er janvier 2023,

**Vu** l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique en date du 07 juillet 2023,

**Vu** la note de synthèse,

Le CFU reprend la réalisation de l'ensemble des opérations du budget Port Fluvial et des décisions modificatives d'un même exercice. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats pour le budget annexe Port Fluvial sont arrêtés comme suit :

	Budget Port Fluvial	Fonctionnement	Investissement	Total
A	Report résultat 2022	27 681,59 €	490 988,48 €	518 670,07 €
B	Affectation résultat 2022 (1068)			- €
C	Recette de l'exercice 2023	149 752,41 €	107 834,00 €	257 586,41 €
<b>D=A+C</b>	<b>Total recettes 2023</b>	<b>177 434,00 €</b>	<b>598 822,48 €</b>	<b>776 256,48 €</b>
E	Dépenses de l'exercice 2023	148 356,71 €	90 134,64 €	238 491,35 €
F	report résultat 2022			- €
<b>G=E+F</b>	<b>Total dépenses 2023</b>	<b>148 356,71 €</b>	<b>90 134,64 €</b>	<b>238 491,35 €</b>
<b>H=D-G</b>	<b>Résultat brut de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>29 077,29 €</b>	<b>508 687,84 €</b>	<b>537 765,13 €</b>
	<b>Restes à réaliser</b>			
I	Recettes			- €
J	Dépenses			- €
<b>K=I-J</b>	<b>Solde</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>L=H-K</b>	<b>Résultat net de clôture de l'exercice 2023</b>	<b>29 077,29 €</b>	<b>508 687,84 €</b>	<b>537 765,13 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

81 « pour »

2 « contre »

1 ne prend pas part au vote  
 Monsieur Sylvain ROBERT

(Contre : M. Bruno CLAVET et M. Louis MOMPEU)

Sous la présidence de M. Laurent DUPORGE, 1<sup>er</sup> Vice-Président ; le Président ayant quitté la séance, conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuve** le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe Port Fluvial ainsi présenté.

**Constata** les identités de valeurs avec les indications des pièces comptables relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Reconnaît** qu'il n'y a pas de restes à réaliser à reprendre au budget supplémentaire 2024.

**Arrête** les résultats définitifs tels que présentés dans la délibération et ses annexes qui seront repris au budget supplémentaire 2024.

**Déclare** les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et annule les crédits dont il n'a pas été fait emploi.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D57

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2023 - Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du budget Principal,

L'exercice 2023 dégage un résultat brut de fonctionnement de 21 450 712,66 € et un montant des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de 330 771,48 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 1 704 611,46 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 1 813 556,02 € en dépenses et à 2 496 526,69 € en recettes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	1 021 640,79 €
--	----------------

Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	20 429 071,87€
--	----------------

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001)	1 704 611,46 €
--	----------------

**Dit** que les restes à réaliser de l'exercice 2023 reportés sur l'exercice 2024 s'élèvent à 1 813 556,02 € en dépenses d'investissement, à 2 496 526,69 € en recettes d'investissement et 330 771,48 € en dépenses de fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D58

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe Action Économique

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Action Économique 2023,

L'exercice 2023 dégage un résultat brut de fonctionnement de 1 415 884,79 € et un montant des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 5 162 654,33 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 57 507,11 € en dépenses et à 619 723 € en recettes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	1 415 884,79 €
Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	0,00 €

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001)	5 162 654,33 €
--	----------------

**Dit** que les restes à réaliser de l'exercice 2023 reportés sur l'exercice 2024 s'élèvent à 57 507,11 € en dépenses d'investissement et 619 723 € en recettes d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D59

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe Développement Numérique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2023 du budget annexe Développement Numérique,

L'exercice 2023 dégage un résultat brut de fonctionnement de 855 950,66 € et un solde des restes à réaliser de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à 839 458,61 €. Les restes à réaliser en dépenses et recettes s'élèvent à 0,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	855 950,66 €
--	--------------

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

Excédent reporté en section d'investissement (RI 001)	839 458,61 €
---	--------------

**Dit** que les restes à réaliser de l'exercice 2023 reportés sur l'exercice 2024 s'élèvent à 0,00 euros en dépenses et recettes d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D60

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe Assainissement

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Assainissement 2023,

L'exercice 2023 dégage un résultat brut de fonctionnement de 10 558 162,20 € et un montant des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 6 897 215,21 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 1 388 533,74 € en dépenses et à 25 000,00 € en recettes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	8 260 748,95 €
--	----------------

Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	2 297 413,25 €
--	----------------

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001)	6 897 215,21 €
--	----------------

**Dit** que les restes à réaliser de l'exercice 2023 reportés sur l'exercice 2024 s'élèvent à 1 388 533,74 € en dépenses d'investissement et à 25 000,00 € en recettes d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D61

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe Eau Potable

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Eau Potable 2023,

L'exercice 2023 dégage un résultat brut de fonctionnement de 8 063 428,77 € et un montant des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 2 347 847,25 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 716 824,67 € en dépenses et à 109 888,25 € en recettes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068)	2 954 783,67 €
Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	5 108 645,10 €

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001)	2 347 847,25 €
--	----------------

**Dit** que les restes à réaliser de l'exercice 2023 reportés sur l'exercice 2024 s'élèvent à 716 824,67 € en dépenses d'investissement et à 109 888,25 € en recettes d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D62

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe SPANC 2023,

L'exercice 2023 dégage un résultat brut de fonctionnement de 188 677,88 € et un solde des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à 0,00 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 0,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	188 677,88 €
--	--------------

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

Excédent reporté en section d'investissement (RI 001)	0,00 €
---	--------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

**Présent(s) : 67**

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) : 17**

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

**Absent(s) excusé(s) : 6**

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D63

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe Crématorium

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Crématorium 2023,

L'exercice 2023 dégage un résultat brut de fonctionnement de 246 454,70 € et un montant des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à – 60 569,64 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 16 073,68 € en dépenses et à 0,00 € en recettes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement en investissement (RI au 1068) 76 643,32 €

Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002) 169 811,38 €

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

Déficit reporté en section d'investissement (DI 001) 60 569,64 €

**Dit** que les restes à réaliser de l'exercice 2023 reportés sur l'exercice 2024 s'élèvent à 16 073,68 € en dépenses d'investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Laurent DUPORGE, 1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D64

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Affectation des résultats 2023 - Budget Annexe Port Fluvial

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'approbation du Compte Financier Unique du budget annexe Port Fluvial 2023,

L'exercice 2023 dégage un résultat brut de fonctionnement de 29 077,29 € et un solde des restes à réaliser en fonctionnement de 0,00 €.

En section d'investissement, le résultat brut s'établit à 508 687,84 €. Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 0,00 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Affecte** le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	29 077,29 €
--	-------------

**Affecte** le résultat de la section d'investissement comme suit :

Excédent reporté en section d'investissement (RI 001)	508 687,84 €
---	--------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENNELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D65

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget Principal - Vote du Budget Supplémentaire 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à approuver le budget supplémentaire 2024 du Budget « Principal », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

Section de fonctionnement : 21 307 705,66 €

Section d'investissement : 19 372 359,48 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

#### Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2024 du budget « Principal », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 40 680 065,14 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D66

**RESSOURCES ET MOYENS**

\*\*\*\*

**Budget Action Économique - Vote du Budget Supplémentaire 2024**

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Action Économique », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : - 6 775 892,00 €
- Section d'investissement : - 1 315 328,56 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Décide :**

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Action Économique », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à -8 091 220,56 Euros,
- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,
- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D67

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget annexe Développement Numérique - Vote du Budget Supplémentaire 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 et 1612-7 (sur-équilibre du budget) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à approuver le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Développement Numérique »

- avec un équilibre en section de fonctionnement à :

Recettes : 460 043,66 €

Dépenses : 460 043,66 €

- avec un sur-équilibre de la section d'investissement de + 1 299 502,27€

Recettes : 1 299 502,27 €

Dépenses : 0,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

#### Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Développement Numérique », tant en dépenses qu'en recettes,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'autoriser** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D68

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Supplémentaire 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à approuver le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Assainissement », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 2 297 413,25 €
- Section d'investissement : 8 548 031,95 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

#### Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Assainissement », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 10 845 445,20 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D69

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Supplémentaire 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Eau Potable », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 5 150 645,10 €
- Section d'investissement : 4 162 371,92 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

#### Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Eau Potable », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 9 313 017,02 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D70

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget annexe Service Public de l'Assainissement Non Collectif Vote du Budget Supplémentaire 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 et 1612-7 (sur équilibre du budget) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Assainissement Non Collectif » :

- **en sur-équilibre sur la section de fonctionnement de + 188 677,88 € :**
  - Recettes : 188 677,88 €
  - Dépenses : 0,00 €
- en équilibre sur la section d'investissement à :
  - Recettes : 0,00 €
  - Dépenses : 0,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

#### Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Assainissement Non Collectif », tant en dépenses qu'en recettes,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D71

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### Budget annexe Crématorium - Vote du Budget Supplémentaire 2024

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Crématorium », qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

- Section de fonctionnement : 63 275,38 €
- Section d'investissement : 64 643,32 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

#### Décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Crématorium », tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à 127 918,70 Euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D72

**RESSOURCES ET MOYENS**

\*\*\*\*

**Budget annexe Port Fluvial - Vote du Budget Supplémentaire 2024**

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3, L2312-4 et 1612-7 (sur-équilibre du budget) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au 1er janvier 2024,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget Supplémentaire 2024, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Port Fluvial » :

- en équilibre sur la section de fonctionnement à :

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €
- **en sur-équilibre sur la section d'investissement de +508 687,84€**

Recettes :	508 687,84 €
Dépenses :	0,00 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Décide :**

- **d'approuver** le budget supplémentaire 2024 du budget annexe « Port Fluvial », tant en dépenses qu'en recettes,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze juin à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 14 mai et 6 juin 2024 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 17 représentés sur 90 délégués en exercice.**

### Présent(s) : 67

Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Madame Martine GERMA, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Vincent TENELIER, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

### Procuration(s) : 17

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Pascal CARON à Madame Anouk BRETON, Madame Perrine CIOFFI à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Jérôme DARRAS à Madame Samia SADOUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Laurent DUCAMP à Madame Ludivine PLOUVIER, Madame Nadine DUCLOY à Madame Agnès LEVANT, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Patrick CANIVEZ

### Absent(s) excusé(s) : 6

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Maurice VISEUX



C120624\_D73

## RESSOURCES ET MOYENS

\*\*\*\*

### **Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP) au Budget Supplémentaire 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant d'une part qu'en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant que pour chaque AP/AE, le montant global pluriannuel ainsi que les crédits de paiement 2024 sont proposés au vote du Conseil Communautaire lors de l'adoption du Budget Supplémentaire 2024 ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il convient de procéder à une révision des AP/AE et de leurs CP pour un meilleur suivi de la programmation des engagements ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 31/05/2024

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

82 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**- de voter la création des 2 AP de dépenses suivantes pour un montant global de 17 370 042 euros dont 17 370 042 euros en crédits de paiement 2024 :**

Budget Principal				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
MTVX-BAT	MISE AUX NORMES ENERGETIQUE DES BATIMENTS DU TERRITOIRE	2024	50 000	50 000	0	0	0
MTVX-CVE	MISE AUX NORMES CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE NOYELLES-SOUS-LENS	2024	17 320 042	17 320 042	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>17 370 042</b>	<b>17 370 042</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**- de voter la création des 2 AP de recettes suivantes pour un montant global de 861 477 euros dont 50 000 euros en crédits de paiement 2024 :**

Budget Principal				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
MTVX-CVE	MISE AUX NORMES CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE NOYELLES-SOUS-LENS	2024	811 477	0	811 477	0	0

Budget annexe Action Economique				Montant des Crédits de Paiement			
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Montant AP à voter	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
MREHAB-AE	REQUALIFICATION FRICHE TREFILEUROPE	2023	50 000	50 000	0	0	0

**Article 2 :**

**- de voter** les ajustements des crédits de paiement 2024 sans révision du montant global des 6 AP/AE de dépenses préexistantes pour un montant de – 4 397 073 Euros et des 2 AP/AE de recettes préexistantes pour un montant de -3 502 088 Euros, compte tenu du rythme de réalisation,

- **de voter** les ajustements du montant global des 15 AP/AE de dépenses préexistantes pour un montant global de 1 662 390 Euros tels que présentés en annexe 1 de la présente délibération, ainsi que les ajustements des crédits de paiement 2024 d'un montant de -760 434 Euros,

- **de voter** les ajustements du montant global des 3 AP/AE de recettes préexistantes pour un montant global de 1 835 807 Euros tels que présentés en annexe 2 de la présente délibération, ainsi que les ajustements des crédits de paiement 2024 d'un montant de -1 464 600 Euros,

- **d'approuver** les crédits de paiement sans révision tant des crédits de paiement 2024 que des crédits de paiement ultérieurs des 125 AP/AE de dépenses préexistantes et des 53 AP/AE de recettes préexistantes.

**Article 3 :**

- **de voter l'annulation de l'AP de dépenses suivante pour un montant global de 1 557 000 euros dont 437 000 euros en crédits de paiement 2024 :**

Budget Principal - AP dépenses						Montant des Crédits de Paiement		
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Rappel montant voté précédent	Révision proposée	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2023	CP 2024	CP ultérieurs
T-MANDAT	MAZINGARBE - REHAB BAT POUR CREATION SALLE POLY	2023	1 557 000	-1 557 000	0	0	0	0

- **de voter l'annulation de l'AP de recettes suivante pour un montant global de 1 557 000 euros dont 437 000 euros en crédits de paiement 2024 :**

Budget Principal - AP recettes						Montant des Crédits de Paiement		
Code AP	Nom de l'Autorisation de Programme	Millésime	Rappel montant voté précédent	Révision proposée	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2023	CP 2024	CP ultérieurs
T-MANDAT	MAZINGARBE - REHAB BAT POUR CREATION SALLE POLY	2023	1 557 000	-1 557 000	0	0	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.